

BON À SAVOIR

20
ans



COMPARATIF page 12

Service
juridique
gratuit

② 021 310 18 20

IMPÔTS

Zoom sur les frais de déplacement

14

DÉMÉNAGEMENT

Le prix des utilitaires de location

18

SKI

Les casques vieillissent bien

30

SITES DE RENCONTRE

Rupture de contrat qui fait mal

34

Nos tests du mois

- Ecouteurs sans fil
- Mixeurs à smoothies
- Casques de ski
- Piles AAA

Boissons au cacao
Le choc, c'est le sucre!



QUALITÉ PRIMÉE À PETITS PRIX



la bouteille

-.69

saldo
gut / bon
buono

Test saldo n° 11/2017

www.aldi-suisse.ch

*Sorte testée: San Benedetto
Source: saldo n° 11/17, 07.06.2017





7



11



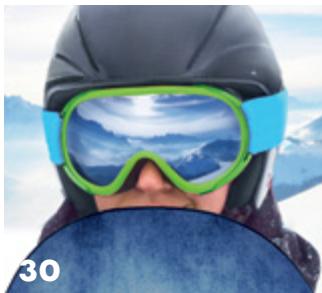
18



21



29



30

Sommaire**6 Téléphonie mobile**

Contester les SMS surtaxés

7 Alimentation

Drôles d'additifs dans les kebabs!

11 Garantie

Une rayure qui annule tout

16 Litige aérien

Une indemnisation au forceps

17 Propriété

Le fisc et les gains immobiliers

21 Chauffage

Malins, les thermostats connectés

23 Prévoyance

Diminution abusive des rentes à UBS

29 Protection de l'adulte

Quid du mandat pour cause d'inaptitude?

30 Sports d'hiver

Ne jetez pas votre vieux casque de ski!

34 Sites de rencontre

La rupture est douloureuse

COMPARATIFS**12 Boissons au cacao**

Mais où se cache le cacao?

14 Impôts

La valse des frais de déplacement

18 Déménagement

Le prix des utilitaires de location

TESTS**8 Ecouteurs sans fil**

Un rendu souvent décevant

24 Mixeurs à smoothies

Un seul appareil irréprochable

32 Piles AAA

Endurance très variable

EN UNE**12 Boissons au cacao**

Le choc, c'est le sucre!

**MAIS ENCORE...****6 De qui se moque-t-on? / Chapeau!****26 Conseils juridiques****27 Le juge a dit****35 Vu pour vous / Les tests des autres****37 Vous avez la parole****38 Post-scriptum**

Impressum**Service abonnements**

CP 240, 1001 Lausanne
© 021 310 01 37
Fax 021 310 01 39
E-mail: abo@bonasavoir.ch

Abonnement

1 an (11x/an): 39.50 fr.

2 ans: 74.00 fr.

Vente en kiosque: 6.00 fr.

DIRECTRICE, RÉDACTRICE EN CHEF

Zeynep Ersan Berdoz (zeb)

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Yves-Noël Grin (yng)

RÉDACTION

Vincent Cherpillod (vic)

Christian Chevrolet (cc)

Claire Houriet Rime (chr)

Sébastien Sautebin (seb)

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Lukas Bertschi

Christian Birmele

Darco Cetojevic

José Crespo

Marco Diener

Fiami

Andreas Schildknecht

Dominique Schütz

Simon Tschopp

Tassilo

MISE EN PAGES

Noémie Arrigo

CORRECTION

Christiane Droz

WEB ET MOBILE

Loïc de Siebenthal

PERMANENCE JURIDIQUE

© 021 310 18 20

Tous les jours de

9 h à 11 h et de 13 h à 15 h

Silvia Diaz (sd)

Sophie-Emilia Steinauer (ses)

Kim Vallon (kv)

Barbara Venditti (bv)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION**ET MARKETING**

Av. de la Rasude 2

CP 150, 1001 Lausanne

© 021 310 01 36

Tous les jours de 8 h à 17 h

Fax 021 310 01 39

www.bonasavoir.ch

E-mail: info@bonasavoir.ch

Alessia Berjano

Lidia Brandalise

PUBLICITÉ

KI Media S.à r.l.

CP 150, 1001 Lausanne

© 021 310 18 21

cyril.anken@kimedia.ch

CP 75, 8024 Zurich

© 044 253 83 53

anzeigen@kimedia.ch

IMPRIMERIE

Swissprinters AG,

4800 Zofingen

Imprimé en Suisse, sur du papier
labelisé FSC® (CO 21036) et
emballé dans un film en
polyéthylène non polluant.

EDITEUR

Editions Plus S.à r.l.

CP 150, 1001 Lausanne

LECTORAT

379 000 (MACH Basic 2017-2)

© Reproduction autorisée uniquement avec
l'accord écrit de l'éditeur, tout comme l'utilisation
de nos tests et articles à titre publicitaire.

Editorial

Manipulation, «fake news» et kebab...



Une étonnante «fake news» a suscité l'émoi l'automne dernier: l'Union européenne allait-elle interdire le kebab? La nouvelle est partie d'Allemagne, dans un article publié dans *Bild* fin de novembre, puis s'est répandue en Angleterre, en France, etc. Finalement, le kebab a été sauvé, les internautes soulagés!

Mais l'issue de cette fausse rumeur est-elle réellement rassurante?

Eh bien, non! Que les amateurs de kebab soient tranquillisés, nous n'avons rien à reprocher à ce mets qui, bien que meilleur dans les pays dont il est originaire, est largement consommé dans nos régions, davantage que les sandwichs et autres hamburgers.

En réalité, la polémique est partie des additifs chimiques à base de phosphates inorganiques servant à lier les morceaux de viande destinés à tourner sur la broche. Pas interdits, sans être vraiment autorisés, ils sont pourtant soupçonnés d'augmenter les risques cardiovasculaires, entre autres méfaits. C'est pourquoi l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) pose une limite pour sa consommation quotidienne à 550 mg, alors qu'elle atteint actuellement une moyenne de 1500 mg par jour!

Contre toute attente et malgré l'avis de la Commission santé du Parlement européen, les députés ont donné leur feu vert à l'utilisation de ces additifs à base de phosphore. A une très courte majorité, il est vrai.

Cet épisode d'apparence anecdotique démontre, une fois encore, le jeu sournois de l'industrie alimentaire qui, derrière une codification des plus opaques, cache une quantité insoupçonnée de substances parfois inutiles, souvent nuisibles.

Afin d'accompagner les consommateurs dans cette jungle des additifs qui parasitent la lecture des ingrédients, notre application «Codes E», lancée en 2011 déjà, a été entièrement mise à jour et complétée avec l'ouvrage de référence d'Anne-Laure Denans, docteur en pharmacie et diplômée en nutrition. Notre synthèse des différentes sources débouche sur une classification simple, didactique et pratique (*lire pages 7 et 20*).

Zeynep Ersan Berdoz

Directrice, rédactrice en chef



LE TIERS DE LA GARDE-ROBE JAMAIS PORTÉ

Pour fabriquer un T-shirt, il faut 2700 litres d'eau pour 5 m² de coton, soit la surface d'une salle de bain. Or, nous ne portons que le tiers des vêtements que nous achetons. L'association Fair'act explique comment entretenir, réparer et recycler ses vêtements. Et propose aux *fashion victims* des adresses de points de vente responsables, de boutiques de troc et de seconde main ainsi que d'ateliers de couture pour toute la Suisse romande. fairact.org. *chr*

Postudio_1

Smog sur la facture de Salt

Bizarre, bizarre: la facture de téléphone de Charly Caputo affiche des SMS à 19 ct. vers le Royaume-Uni, alors que notre lecteur n'a aucun lien avec Londres! L'abonné proteste et finit par obtenir réparation auprès de Salt qui lui rembourse 2.45 fr. pour le mois de novembre. «Ce problème est connu, admet le porte-parole Benjamin Petrzilka. Il est lié aux services iMessage et FaceTime d'Apple et peut survenir selon la configuration de l'appareil, mais l'abonné doit normalement approuver l'envoi du message.» Pour débloquer la situation, Salt a offert une nouvelle carte SIM à notre lecteur, ce qui devrait régler le problème. L'aventure britannique de ce dernier n'est toutefois pas terminée: de nouveaux SMS sont apparus, mais, cette fois, sur la note de son épouse et celle de son fils. *chr*

TROIS FOIS PLUS D'ESPACE À LA TCHAUX

Un appartement d'à peine 50 m² à Genève, mais de presque 160 m² à La Chaux-de-Fonds! Voici ce qu'une personne issue de la classe moyenne élevée (salaire annuel de 120 000 fr.) pourrait s'offrir aujourd'hui avec des fonds propres correspondant à 150 000 fr., selon les récents chiffres livrés par le CIFI (Centre d'information et de formation immobilière). *cc*



A prendre avec des pinceaux

Lors des cours de dessin à l'école, certains d'entre nous se rappellent que le prof nettoyait les pinceaux avec de l'essence de térébenthine. Mais prudence, souligne le Centre suisse d'information toxicologique (toxinfo.ch): «On pense souvent que tout ce qui est extrait des plantes est moins nocif que les produits pétroliers. Cependant, l'essence de térébenthine végétale est nettement plus toxique que ses succédanés (*white spirit*), qui sont des distillats de pétrole.» L'ingestion d'une simple gorgée peut provoquer des évolutions graves allant jusqu'à la mort. Quant aux vapeurs, elles irritent les yeux et les muqueuses et engendrent vertiges, maux de tête, convulsions, etc. Toxinfo recommande de conserver le produit hors de portée des enfants, de ne jamais le transvaser, de veiller à ce que l'espace de travail soit bien aéré et d'utiliser un succédané pour nettoyer les pinceaux et diluer les peintures. *seb*

PAIEMENT SANS CONTACT ET SANS SÉCURITÉ

Nous l'avons signalé à plusieurs reprises dans nos colonnes (*lire «Paiement sans contact risqué!» sur bonasavoir.ch*): la puce NFC qui permet de payer par carte des montants jusqu'à 40 fr. sans introduire son code PIN n'est pas sûre. Nos confères du magazine de consommation belge *Test-Achats* l'ont encore prouvé l'an dernier en se livrant à un petit test tout simple: ils se sont procurés un terminal portable de

paiement par carte. Ils ont ensuite programmé l'appareil avec un achat d'un montant d'une trentaine d'euros, puis l'ont camouflé dans un journal plié en deux. Ils sont alors sortis dans la rue et ont simplement appliqué le terminal camouflé contre le sac à main de plusieurs passants l'espace d'une seconde. Le résultat, filmé, est sans appel: ils sont parvenus à débiter le montant indiqué sans le moindre problème! *vic*

Contester des SMS surtaxés

TÉLÉPHONIE MOBILE De plus en plus de consommateurs sont priés de passer à la caisse pour des SMS Premium surtaxés qu'ils n'ont pas souhaités. Nos conseils. *Sébastien Sautebin*

Les affaires de SMS Premium non sollicités se multiplient! *Bon à Savoir* a déjà épingle la société Echovox à plusieurs reprises. Mais d'autres acteurs font désormais parler d'eux comme Dimoco, contre lequel les réclamations se multiplient via notre plateforme [plaintes.ch](#). Voici comment réagir.

→ STOPPER L'HÉMORRAGIE

Si vous recevez des SMS/MMS Premium non désirés, ne jouez surtout pas à l'autruche en vous disant que vous n'avez rien commandé. Il est possible que vous ayez conclu un abonnement par inadvertance en téléchargeant, par exemple, une sonnerie ou un jeu. Réagissez immédiatement et résiliez le service! En règle générale, il suffit d'envoyer un SMS avec le message STOP ou STOP ALL. Si cela ne fonctionne pas, appelez la société émettrice*.

Préventivement, les clients de Swisscom, Sunrise et Salt peuvent aussi refuser l'accès de leur mobile aux SMS/MMS Premium en paramétrant la rubrique «Blocages» dans leur compte en ligne.

→ CONTESTER

LE MONTANT FACTURÉ

De nombreux consommateurs ne remarquent avoir reçu des SMS surtaxés qu'à la lecture de leur décompte mensuel. Ici aussi, il importe de résilier illico tout service encore actif. Pour contester le montant, il faut écrire un e-mail ou un courrier directement au fournisseur de service à valeur ajoutée, et non pas à votre opérateur téléphonique, qui n'a qu'un rôle de facturation*. Niez avoir conclu un contrat et demandez qu'on vous apporte la preuve du contraire. Pour qu'un abonnement soit



valable, la loi exige, entre autres, que vous receviez toutes les infos dans un SMS d'activation et que vous confirmiez expressément accepter l'offre (art. 11 b al. 1 et 2 OIP).

Pour éviter les ennuis avec votre opérateur téléphonique, réglez votre facture mensuelle en déduisant la partie contestée. Vous avez le droit de le faire sans risquer le blocage de votre ligne en expliquant votre démarche.

→ L'ORGANE DE CONCILIATION À LA RESCOUSSE

Si la réponse du fournisseur de service ne vous satisfait pas ou s'il ignore tout simplement votre réclamation, faites appel à l'ombudscom ([ombudscom.ch](#)). La démarche est gratuite, mais soumise à quelques conditions. Vous devez, entre autres, avoir tenté de trouver au préalable une solution avec le prestataire. Le médiateur n'a aucun pouvoir de contrainte; il s'efforce de trouver une solution à l'amiable. Comme beaucoup d'abonnements ne respectent pas les dispositions légales, il parvient à obtenir un accord dans 80% des cas. Un remboursement total ne peut toutefois pas toujours être obtenu.

* **BONUS WEB** Comment connaître les coordonnées d'un fournisseur de services à valeur ajoutée sur [bonasavoir.ch](#)

DE QUI SE MOQUE-T-ON?

DES SPAS ET DES BULLES

C'était dans l'idée de favoriser la rééducation d'un genou que Odile Churchward-Gogniat s'est intéressée à l'achat d'un spa. Elle se laisse alors séduire par une offre du site RealDeals qui propose un modèle Beliani. Il s'agit d'une version gonflable que la publicité assure être installable à l'extérieur. «Ce n'est qu'au moment où on reçoit le spa que la documentation précise qu'il ne supporte pas les températures négatives», enrage notre lectrice. Une nuance de taille quand on habite la commune des Verrières (NE) située à plus de 900 m d'altitude!

La désillusion était d'autant plus grande que la livraison a pris deux mois, alors que le site indiquait un délai de 10 jours. Problème qui s'est

répété lorsque, plusieurs mois plus tard, elle est passée par le même canal pour acheter un spa «en dur». Nos questions, RealDeals les a bottées en touche: «Nous regrettons sincèrement le désagrément rencontré par votre lectrice. Nous vous invitons à vous adresser à Beliani chez qui le client a finalisé ses commandes.»

De son côté, Beliani a présenté des excuses en évoquant une panne de son véhicule de livraison. Sans préciser si cela expliquait les deux retards de livraison supportés par notre lectrice! Quant aux descriptifs lacunaires de ses produits, elle a assuré que ses services travaillaient à leur amélioration. Bref, Beliani a du boulot en perspective pour que la vente de ses spas se fasse sans bulle. *yng*

CHAPEAU!

UN SERVICE QUI A DU RESSORT

Claire Poncet Pacchiani, de Chêne-Bouggeries (GE), n'avait aucune envie de se débarrasser de sa marmite à vapeur Kuhn Rikon *Duromatic* reçue lors de son mariage en 1972. Aussi, lorsqu'elle a égaré le ressort de soupape, elle a retrouvé un exemplaire neuf chez Manor pour quelques francs seulement. «En ces temps où l'on parle pas mal d'obsolescence programmée, c'est une belle surprise», applaudit notre lectrice.

PANNE RÉDUITE EN POUSSIÈRE

Jocelyne Jacot, de Chézard (NE), a fait la grimace lorsque son aspirateur Dyson est tombé en rade un mois et demi après la garantie de cinq ans. Elle l'a rapporté chez Coop qui lui a conseillé de s'adresser directement au fabricant. Celui-ci a accepté d'entrer en matière et lui a laissé deux jours pour envoyer son appareil sans frais. Une semaine plus tard, notre lectrice recevait son appareil gracieusement remis en état.

L'IMPERMÉABILISANT QUI TACHE

Jacqueline Antonin, de Conthey (VS), entendait protéger ses nouvelles chaussures en les imperméabilisant. A son grand désarroi, l'opération a produit de vilaines taches. Elle a fait part de sa mésaventure au magasin Vögele du Forum des Alpes, à Conthey, qui n'a pas discuté: «La vendeuse m'a remplacé les souliers, alors que je les avais déjà portés deux fois et que je n'avais plus le ticket», se félicite notre lectrice. *yng*



Lukas Gojda_

Des additifs phosphatés dans le kebab

ALIMENTATION On consomme beaucoup trop de phosphore, ce qui n'est pas sans danger pour la santé. Or, l'UE vient d'autoriser l'usage de phosphates inorganiques dans la préparation de la viande de kebab. *Christian Chevrolet*

Chaque mois, la Suisse consomme 600 tonnes de kebab, bien plus que les sandwiches ou les hamburgers! Selon la recette originale, des lamelles de viande d'agneau sont piquées autour d'une broche verticale et, une fois rôties, servies avec du pain, une sauce et des crudités. Mais, chez nous, la viande est plus souvent du hachis de poulet et de bœuf (des morceaux gras de 2^e ou de 3^e choix), auquel on ajoute du sel, des liants et des exhausteurs de goût, moulée en boule, puis congélee. Et voilà que l'Union européenne vient – en plus – d'autoriser l'ajout d'additifs au phosphate, afin de mieux «lier entre eux les morceaux de viande et les rendre plus homogènes lors de la congélation». Au grand dam de la moitié des députés (majorité de trois voix seulement!), sensibles aux dangers potentiels de ces nouveaux ingrédients. Des dangers, vraiment?

TROIS SOURCES

Notre corps, nos os particulièrement, ont impérativement besoin de phosphore. Mais point trop n'en faut: 550 mg/jour pour un adulte selon les recommandations de 2015 de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Or, la consommation moyenne euro-

pénne a passé de 700 mg en 1970 à 1500 mg de nos jours. Principal responsable de cette hausse vertigineuse: les additifs à base de phosphates inorganiques que l'industrie alimentaire utilise à tour de bras. Pour bien comprendre, il faut savoir qu'il existe trois sources de phosphore:

- les phosphates organiques qui se trouvent dans les protéines animales (laitage, viande, volaille, poisson) et que le corps absorbe pour moitié;
- les mêmes phosphates qui se trouvent dans les végétaux (légumes secs, haricots, noix), mais qui sont nettement moins bien assimilés;
- les phosphates inorganiques, utilisés pour fabriquer des additifs qu'on ajoute dans les sodas, les fromages, la charcuterie, etc., et qui sont presque complètement (à 90%) absorbés par le corps.

Ces additifs ont des noms compliqués mais aussi, fort heureusement, des codes plus faciles à repérer sur les emballages:

- **E 338:** acide orthophosphorique
- **E 339:** orthophosphates de sodium
- **E 340:** orthophosphates de potassium

use et en abuse, malgré des doutes de plus en plus nombreux sur les conséquences fâcheuses qu'un excès peut avoir sur la santé des consommateurs.

EN EXAMEN

La liste des dangers, retenue par la doctoresse Anne-Laure Denans dans son récent ouvrage *Nouveau guide des additifs* (*lire encadré*), documentée par de nombreuses et récentes études scientifiques, est impressionnante. Les additifs au phosphate contribuent à augmenter la mortalité cardiovasculaire, ils peuvent entraîner une aggravation de l'insuffisance rénale chronique ainsi que des risques de fragilisation des os, et ils pourraient même favoriser le cancer. C'est d'ailleurs pour ces raisons que l'EFSA ré-évalue actuellement leur dossier et devrait rendre un avis d'ici à la fin de 2018.

La Parlement européen a cependant décidé de ne pas attendre, et a donc régularisé, à la fin de l'année dernière, leur utilisation dans la viande de kebab. Ils étaient, en effet, d'ores et déjà utilisés dans certaines préparations, sans que cela soit formellement interdit ou autorisé. Ce que déplore le Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc), qui fait part de son inquiétude sur l'impact de ces additifs sur la santé et rappelle que, contrairement à ce qui a été dit pour forcer la décision, certains industriels parviennent à fabriquer des kebabs sans phosphates.

Lire l'édito en page 4.

Les uns servent d'acidifiants (par exemple pour le cola), d'autres comme sels de fonte (ils renforcent l'onctuosité d'un produit et facilitent son mélange avec l'eau), d'autres encore comme solifiants. L'industrie alimentaire en

***** *En savoir plus* *****

App des codes E actualisée

Notre application «Codes E» (*lire page 20*) vient d'être remise au goût du jour, notamment avec *Le nouveau guide des additifs* de la doctoresse Denans. Pour rappel, cette app permet, grâce à une synthèse de différents ouvrages, études et sites sur le sujet, de prendre connaissance, pour chaque additif, de son usage, de son utilité et de ses éventuels dangers. En fonction de ces informations, chaque produit s'est vu attribuer une couleur: vert (sans danger), jaune (quelques doutes), orange (risques importants) et rouge (à éviter absolument). Pour exemple, tous les additifs à base de phosphates indiqués ci-contre sont classés «rouge». L'information est également accessible sur notre site (bonasavoir.ch) → Outils et Calculateurs → Santé → Codes E), gratuitement pour nos abonnés.

Très loin du concert de louanges

ÉCOUTEURS SANS FIL Seul un quart des appareils testés offrent une bonne qualité sonore. Certains modèles vendus près de 200 fr. s'en tirent de justesse! *Lukas Bertschi / Vincent Cherpillod*

Entre légèreté et discrétion, les écouteurs sans fil intra-auriculaires ont le vent en poupe. Nous en avons testé onze en janvier 2017 (lire «Beaucoup de blé pour du bon son» sur [bonasavoir.ch](#)), mais en manquant de peu la sortie des nouveaux Airpods d'Apple. Nous avons décidé de les tester cette année, en compagnie de onze modèles supplémentaires, dont le prix est compris entre 50 fr. et 250 fr. Si la qualité sonore compte pour les trois quarts de la note, la qualité de la batterie et l'isolation phonique n'ont pas été oubliées par le laboratoire (lire encadré «Les critères du test»).

Trois modèles seulement obtiennent un résultat global jugé «bon» par nos experts. Celui du fabricant Bragi, *The Headphone*, termine devant grâce aux très bonnes performances de sa batterie qui a tenu une écoute de cinq

heures. L'isolation phonique qu'il procure est bonne, de même que la qualité sonore pour les trois styles de musique testés. Les appareils d'Onkyo et de Samsung, 2^e et 3^e, sont les seuls qui obtiennent une note supérieure à 5 à ce critère, mais leur batterie moins convaincante leur coûte la victoire. Celle du *Gear IconX* ne permet même pas d'utiliser les écouteurs pendant deux heures, raison pour laquelle il obtient une note insuffisante sur ce point (3.8).

APPLE AU MILIEU DU CLASSEMENT

Les Airpods d'Apple, eux, sont simplement «satisfaisant», alors que leur prix (179 fr.) est 20% plus élevé que celui du vainqueur du test. La note pour la qualité sonore plafonne à 4.4, notamment parce qu'ils ne disposent pas d'embouts en caoutchouc. Embouts qui ont une grande influence sur le rendu de la musique. On constate, par exemple, qu'ils ont un effet



négatif sur les basses lorsqu'ils sont trop petits et isolent mal du bruit ambiant. C'est d'ailleurs ce que les experts ont constaté sur les *Airpods* qui en sont dépourvus: ils laissent passer davantage de bruit que tous les autres modèles mis à l'épreuve.

Pour trouver un embout qui convient à son oreille, il faut porter l'écouteur pendant au moins 10 minutes. C'est le temps nécessaire pour qu'il s'adapte, sous l'effet de la chaleur, à la forme du pavillon et de l'oreille interne. Si ceux qui sont fournis ne conviennent pas ou sont inconfortables, on peut s'en procurer



Nos tests et comparatifs partout et en tout temps:
téléchargez l'application
«Les tests de Bon à Savoir»

- De 5.5 à 6.0 pts = Très bon ☀+⊕+
- De 4.8 à 5.4 pts = Bon ☀⊕
- De 4.0 à 4.7 pts = Satisfaisant ☀
- De 2.5 à 3.9 pts = Insatisfaisant ☉
- Moins de 2.5 pts = Mauvais ☉⊖



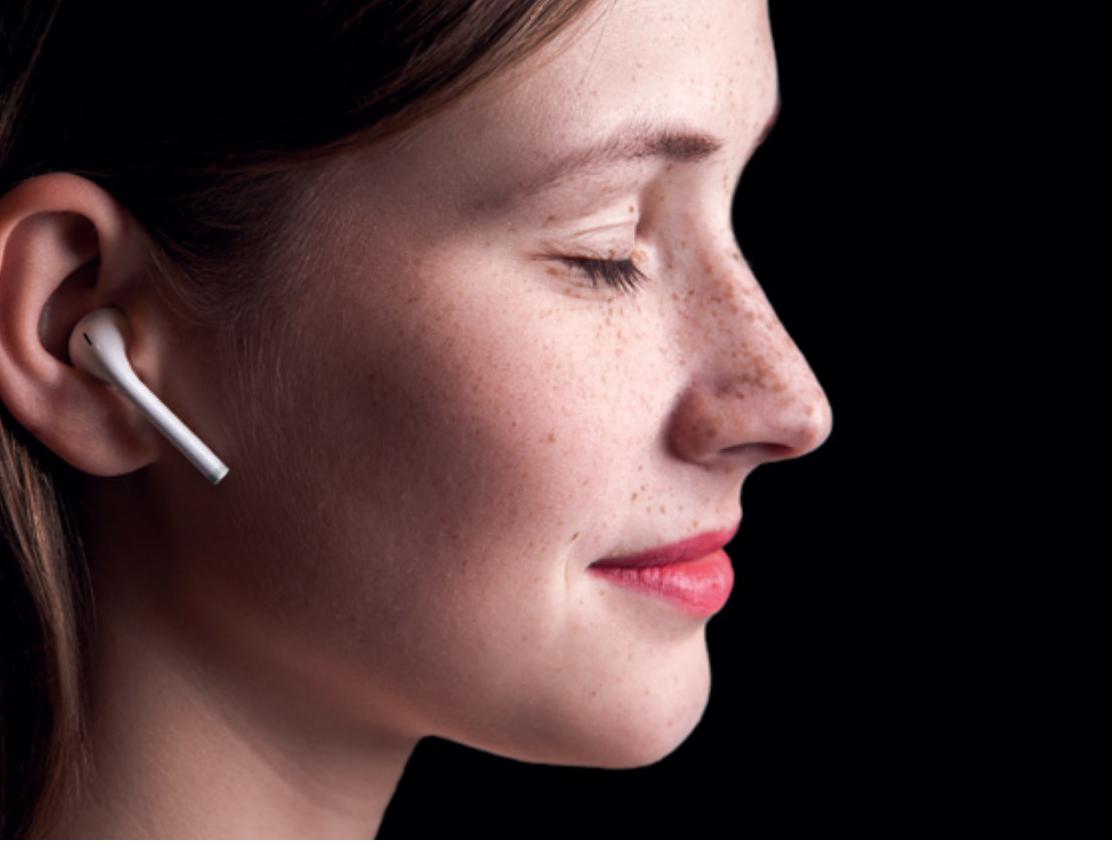
MARQUE	BRAGI	ONKYO	SAMSUNG	JABRA	APPLE
Désignation	The Headphone	W800BT	Gear IconX SM-R150	Elite Sport	Airpods
Acheté chez ⁽³⁾	digitec.ch	mediamarkt.ch	PC-Ostschweiz.ch	digitec.ch	melectronics.ch
Prix	148 fr.	219.95 fr.	168.90 fr.	249 fr.	179 fr.
1. Qualité du son 75% ⁽¹⁾	4.9	5.1	5.2	4.3	4.4
→ Jazz	35% ⁽²⁾	4.8	5.1	5.3	4.2
→ Rock	35%	4.9	5.0	4.9	4.2
→ Classique	30%	4.9	5.3	5.5	4.6
2. Batterie 20%	5.7	4.8	4.1	5.9	5.6
→ Autonomie	80%	5.9	4.8	6.0	5.5
→ Durée du chargement	20%	5.0	4.8	5.4	6.0
3. Isolation phonique 5%	5.3	5.6	5.5	5.3	4.1
→ Bruit entendu par le voisinage	50%	5.5	5.8	5.8	4.8
→ Vis-à-vis du bruit extérieur	50%	5.1	5.4	5.0	3.4
NOTE FINALE ET APPRÉCIATION	5.1 ☀+⊕	5.1 ☀+⊕	5.0 ☀+⊕	4.7 ☉⊕	4.6 ☉

Lorsque la note finale est identique, classement selon le prix.

⁽¹⁾ Pondération pour la note finale.

⁽²⁾ Pondération interne au critère.

⁽³⁾ Tous les modèles sont également



En détail

Les critères du test

Le Laboratoire Müller BBM de Munich, spécialisé dans l'électronique grand public, a analysé les douze écouteurs sans fil que nous lui avons envoyés selon les critères suivants.

1. Qualité du son

Trois experts ont évalué le rendu sonore avec trois genres musicaux: jazz, rock et classique. Deux smartphones, un *iPhone 6S* et un *Samsung Galaxy S7*, ont servi d'appareils de lecture.

2. Batterie

Combien de temps peut-on utiliser les écouteurs lorsque la batterie est pleine et que le volume de la musique est de 85 décibels? Quelle est la durée d'une charge complète?

3. Isolation phonique

Les spécialistes ont évalué l'isolation procurée contre les bruits ambients. Dans un deuxième temps, les douze produits ont été placés sur une tête artificielle. Le laboratoire a alors mesuré l'intensité du son à proximité des écouteurs.



FIREFLIES	TIE	SOL REPUBLIC	SONY	ISY	SANDBERG	KITSOUND
Truly Wireless Earbuds	Bluetooth Earphones Truly Wireless Pro	Amps Air	WF-1000X	IBH 6000	Bluetooth Earbuds + Powerbank	Comet Wireless Earbuds
brack.ch 149.00 fr.	houseofsound.ch 56.00 fr. ⁽⁴⁾	galaxus.ch 139.00 fr.	brack.ch 189.00 fr.	mediamarkt.ch 49.00 fr. ⁽⁴⁾	digitec.ch 88.80 fr.	digitec.ch 66.40 fr.
4.4	4.2	4.1	4.1	4.0	4.0	3.6
4.6	4.0	4.1	4.0	4.0	3.9	3.7
4.3	4.1	4.1	3.9	3.8	3.9	3.4
4.4	4.6	4.2	4.4	4.2	4.1	3.7
4.5	4.6	4.6	4.6	4.5	4.7	4.7
4.4	5.0	4.6	4.5	4.4	4.6	4.6
4.8	2.8	4.8	5.0	4.8	4.9	5.2
5.1	5.7	5.7	5.3	5.6	4.8	5.3
5.5	6.0	5.7	5.4	5.7	5.6	5.6
4.6	5.3	5.7	5.2	5.4	3.9	5.0
4.5	4.4	4.3	4.3	4.2	4.2	3.9

disponibles sur d'autres plateformes en ligne.

⁽⁴⁾ Frais de port en sus.

Test réalisé en partenariat avec K-Tipp.



Les piquets au feu, les tuteurs au milieu

Depuis l'an passé, on peut brûler dans sa cheminée les restes de bois (jardinage ou bricolage), à condition qu'il ne soit pas traité. Plus besoin, désormais, de ramener à la déchetterie les piquets de clôture et autres tuteurs. La révision de l'ordonnance sur la protection de l'air, qui vise à éviter des trajets inutiles, insiste toutefois sur l'importance de vérifier que le combustible ne soit pas traité (vernis, etc.). En cas de doute, on amènera le bois usagé dans un point de collecte. Car la combustion de produits chimiques dégage des gaz toxiques. *chr*



A Genève, les bus passent tout droit

Depuis le changement d'horaire du 10 décembre dernier, les bus et les trolleybus genevois ne marquent plus les arrêts lorsqu'aucun voyageur ne souhaite descendre ou monter. Toutes les haltes sont sur demande, y compris les principales (gare Cornavin, Bel-Air ou Rive par exemple). Seuls les trams continuent de s'arrêter partout. De quoi améliorer la vitesse moyenne des transports publics genevois (TPG), les plus lents du pays? Pas dans l'immédiat: «La mesure ne s'accompagne pas d'une réduction des temps de parcours, concède François Mutter, porte-parole des TPG, mais un ajustement est prévu lors du prochain changement d'horaire, sur la base des informations récoltées, ces prochains mois, sur le réseau.» Quant aux passagers peu attentifs, ils peuvent se rassurer: l'entreprise a opté pour une demi-mesure: les bus continueront de s'arrêter aux arrêts où se trouvent des voyageurs, même s'ils oublient de faire signe au conducteur. *vic*

DES PETITS CRÉDITS ACCORDÉS TROP FACILEMENT

Le service «Dettes Conseils» de Caritas Suisse a repéré des indices de violation systématique dans l'évaluation de certaines banques pour déterminer si elles peuvent accorder un petit crédit.

Ce calcul, imposé par la loi, vise à éviter le surendettement. Or, les juristes de Caritas ont constaté que des banques omettent régulièrement de prendre en compte des frais de repas professionnels, incluent toujours des forfaits de transports de 100 fr. (quelles que soient les distances parcourues pour se rendre au travail), estiment

les impôts à la baisse ou se fondent sur des moyennes cantonales pour les primes d'assurance en lieu et place des dépenses effectives.

Une fois les contrats corrigés, Caritas constate que la capacité financière effective des consommateurs en question ne leur permettrait pas de rembourser ces crédits, compte tenu de la durée d'amortissement légale de 36 mois. Caritas a donc transmis un dossier à la Finma pour examen approfondi, le cas échéant pour ouverture d'une enquête. *cc*

Publicité

LA CARTE DE CRÉDIT GRATUITE.

CUMULUS
3000
POINTS

**Commandez votre carte jusqu'au
31.3.2018 et recevez 3000 points de bonus!**
**Pour ce faire, remplissez dûment le formulaire
en ligne sur cumulus-mastercard.ch ou
demandez-le au 044 439 40 27 ou dans votre
magasin Migros.**

LA CUMULUS-MASTERCARD SANS COTISATION ANNUELLE:

- Pas de cotisation annuelle, ni les années suivantes
- Carte supplémentaire gratuite
- Collecte de points Cumulus dans le monde entier

L'émettrice de la Cumulus-Mastercard est Cembra Money Bank SA.

MIGROS

M comme Meilleur.

Ecran de téléphone rayé: adieu la garantie!

TÉLÉPHONIE Peu importe la raison de la panne, un appareil dont l'écran est endommagé ne sera plus réparé sous garantie. Un lecteur l'a appris à ses dépens en ramenant son téléphone chez Interdiscount. *Vincent Cherpillod*

L'écran est souvent le talon d'Achille des smartphones. Un trousseau de clés placé dans la même poche peut le rayer. Une chute malencontreuse, même de faible hauteur, suffit parfois à le briser. Malgré l'accroc, ils continuent cependant de fonctionner dans de nombreux cas, à l'instar du téléphone de Johan Pidoux. «J'avais une petite rayure dans un coin de l'écran, mais l'appareil marchait très bien», nous a confié notre lecteur de Delémont, propriétaire d'un Samsung Galaxy S6 acheté en juin 2016 chez Interdiscount.

80 FR. POUR DES PRUNES

En juillet dernier, après une mise à jour, le smartphone reste soudain bloqué sur le logo Samsung. De multiples tentatives de redémarrage n'y changent rien. Encore sous garantie, le téléphone est ramené dans une succursale d'Interdiscount et envoyé en réparation. Une semaine plus tard, le verdict tombe: «L'appareil a été endommagé par un dégât mécanique. Remplacer écran», écrit la chaîne de magasins, qui relaie le diagnostic du Service de réparation de Samsung. Coût de la remise en état: 304.80 fr., soit environ les trois quarts du prix du modèle neuf aujourd'hui. Pire, si la réparation n'est pas faite, 80 fr. doivent tout de même être payés pour couvrir les coûts du contrôle – une pratique malheureusement courante mais pas toujours légale (*lire encadré*).

Convaincu que la panne n'a rien à voir avec le léger accroc sur l'écran, consécutif à une chute

survenue six mois plus tôt, notre lecteur décide de récupérer son téléphone non réparé. Au prix de quelques bidouillages, il parvient finalement à lui appliquer un formatage d'usine. Et là, ô miracle, l'appareil se remet à fonctionner parfaitement! Considérant que le diagnostic était bel et bien erroné, il contacte alors Interdiscount pour se faire rembourser le devis.

PAS DE DEMI-MESURE

Mais l'entreprise ne l'entend pas de cette oreille. Pour elle, la rayure sur l'écran justifie à elle seule la facturation du devis: «En raison de ses standards de qualité, Samsung ne répare pas uniquement le problème mentionné sur l'ordre de réparation, mais tous les dégâts ou défauts trouvés. Or, l'écran était brisé, et ce genre de cas constitue une exclusion de la garantie», lui explique le Service clients. En clair, si votre natel tombe en panne alors qu'il est toujours sous garantie, vérifiez que l'écran est intact. Si tel n'est pas le cas, inutile d'espérer une réparation gratuite!

Une question demeure: pourquoi le personnel d'Interdiscount n'a-t-il pas averti notre lecteur qu'il allait devoir payer dans tous les cas l'intervention, puisque l'écran était rayé? Son porte-parole évoque une mauvaise compréhension, et précise que, dans certains cas et pour certaines marques, la réparation sous garantie n'est pas impossible. A la suite de nos questions, l'entreprise a toutefois accepté de lui adresser un bon d'achat de 80 fr. en guise de dédommagement.



«Si je n'avais pas eu quelques connaissances basiques sur le sujet, ils auraient jeté mon téléphone», déplore Johan Pidoux

***** *En détail* *****

Le devis qui fâche

Notre Service juridique le rappelle fréquemment: les devis sont en principe gratuits, sauf s'ils ont été préalablement annoncés comme payants. C'est également le cas lorsque le client décide de renoncer à l'intervention après avoir pris connaissance du coût de la réparation. Dès lors, n'hésitez pas à contester la facturation du contrôle si vous n'avez pas été averti qu'il faudra passer à la caisse. Attention, car cette information figure souvent sur l'ordre de réparation que l'on signe.

La majorité des enseignes d'électronique et d'électroménager ont opté pour le devis payant depuis plusieurs années, comme le montre une enquête de *Bon à Savoir* en 2008 déjà. A l'époque, pour un téléphone mobile, il fallait débourser entre 60 fr. et 100 fr. Depuis, Interdiscount (80 fr.) et Fust (98 fr.) n'ont pas changé leurs prix. Melectronics était la seule enseigne qui réalisait un diagnostic gratuit, et ce pour n'importe quel appareil acheté chez elle. Vérification faite, c'est toujours le cas aujourd'hui.

Un désert de cacao, une avalanche de sucre

BOISSONS AU CACAO Vous pensiez que leur ingrédient principal était le cacao? Notre enquête montre qu'elles contiennent, en fait, jusqu'à 80% de sucres! Sébastien Sautebin

Qui se souvient de Groquik? Ce géant jaune en surpoids indéniable a été, pendant plus d'une décennie, la mascotte des publicités TV pour Nesquik. Accro à la poudre chocolatée, il martelait son «éooooorme envie», engloutissant des tasses gigantesques. En 1990, alors que l'obésité devenait un thème majeur de santé publique, Nestlé a remplacé son corpulent personnage par Quicky, un lapin svelte et sportif.

La marque, comme ses concurrents, s'est alors appliquée à façonner une image positive de ses produits. Et les fabricants y sont si bien parvenus que ces boissons sont aujourd'hui considérées par de nombreux parents comme un élément incontournable et sain du petit-déjeuner de leurs enfants. Mais est-ce vraiment le cas? Avec notre partenaire On en parle (RTS-La Première), nous avons demandé à Nicoletta Bianchi, diététicienne HES au Service de nutrition clinique du CHUV, de se pencher sur la liste des ingrédients de quinze produits achetés dans des grandes surfaces.

DOSE JOURNALIÈRE

VITE ATTEINTE

Le bilan est stupéfiant. Alors qu'on pourrait légitimement supposer que l'ingrédient principal de ces boissons est le cacao, elles contiennent, en fait, essentiellement du... sucre ajouté! Et pas qu'un peu: ce dernier représente, dans la grande majorité des produits achetés entre 70% et 80% du poids total. Le paquet de 1 kg de la «délicieuse boisson au cacao» M-Quick renferme ainsi, par exemple, 800 g de sucres. La plupart du temps, il s'agit de saccharose ajouté, soit du sucre de table. Quelques poudres de notre tableau en ont un peu moins, tout

en conservant des valeurs élevées (plus de 60%).

Et le cacao dans tout cela? Il ne constitue qu'un cinquième environ du contenu dans la majorité des produits achetés. Dès lors, est-il raisonnable d'en donner tous les jours aux enfants? Selon Nicoletta Bianchi: «Il faut considérer ces boissons comme une gourmandise et en consommer avec modération.» Une position totalement partagée par la Société suisse de nutrition, qui juge «préférable de les utiliser en petites quantités».

Très concrètement, selon le dosage indicatif sur l'emballage, un verre de 3 dl de lait mélangé à du Nesquik contient 30 g de sucres. La moitié environ provient de la poudre et l'autre du lait (lactose). Les 15 g de la poudre représentent tout de même près du tiers de l'apport journalier maximal en sucres libres – le lactose n'en fait pas partie – recommandé par l'OMS (50 g) pour un adulte et pas moins de 60% de celui conseillé (25 g) pour un enfant de 1 à 2 ans!

On trouve dans les rayons quelques versions allégées,

comme le Caotina light, adapté aux diabétiques. Mais ce produit contient des édulcorants (aspartame et acésulfame-K) que la Revue médicale suisse déconseille fortement aux enfants de moins de 3 ans. Nestlé a également sorti un Nesquik avec 30% de sucres en moins dont le principal ingrédient est pourtant la maltodextrine, qui est un sucre, ce qui laisse notre spécialiste perplexe. Nestlé refuse d'en dire plus, arguant qu'il s'agit d'un secret de fabrication!

VERTUS ANTIOXYDANTES

On l'a compris, les boissons instantanées au cacao sont donc tout sauf indispensables au petit-déjeuner, et il est sain d'envisager une alternative (*lire «Le petit déjeuner idéal pour les enfants»*). Mais n'ont-elles pour autant aucun intérêt nutritionnel? «La poudre

de cacao possède de très bonnes propriétés antioxydantes», souligne Nicoletta Bianchi, ce qui la distingue d'ailleurs des boissons maltées comme l'Ovomaltine (*lire encadré*). «Sa teneur en minéraux, en potassium et en magnésium ainsi qu'en fibres sont également intéressantes», poursuit la spécialiste. Du coup, on priviliera les produits possédant les meilleures teneurs en cacao. Le trio de tête de notre tableau en offre ainsi entre 25% et 39%.

Faut-il aussi préférer les quelques poudres enrichies en minéraux et en vitamines (Caotina, Nesquik, M-Quick et Prix Garantie)? «Ce n'est pas nécessaire si l'on a une alimentation équilibrée. De plus, certains apports sont minimes», tranche Nicoletta Bianchi. En revanche, il vaut le coup de jeter un œil à la liste

MARQUE	COOP NATURA PLAN	CAILLER	SANO QUICK	NESQUIK	HANSE WAPPEN
Désignation	Chocolat en poudre	Le chocolat boisson chocolatée	Boisson au cacao	Boisson au cacao en poudre avec vitamines et minéraux	Boisson en poudre au cacao
Acheté chez	Coop	Coop	Coop	Coop	Manor
Prix payé	3.80 fr.	7.95 fr.	4.95 fr.	7.50 fr.	2.45 fr.
Prix au kilo	15.20 fr.	15.90 fr.	6.60 fr.	7.50 fr.	3.06 fr.
Cacao en poudre déclaré	39%	32% minimum	25%	21%	20%
Chocolat en poudre		98%			
Glucides (pour 100 g)	64 g	70,4 g	79 g	79 g	80 g
→ dont sucres	62 g	65,8 g	75 g	75 g	78 g
Fibres alimentaires (pour 100 g)	13 g	9,1 g	8 g	6,5 g	Pas mentionné

Classement selon la teneur déclarée en cacao (de la plus élevée à la plus faible), puis, en cas d'égalité, selon la teneur la moins élevée



En pratique

Le petit-déjeuner idéal pour les enfants

Il devrait, de toute façon, comprendre un produit laitier, note Nicoletta Bianchi. Un petit-déjeuner sain peut être composé d'un verre de lait et d'une tartine de pain complet, avec du beurre, du miel ou de la confiture ainsi qu'un fruit. Si l'on sert une boisson chocolatée, il est judicieux de remplacer la tartine par du pain et du fromage frais ou à pâte dure, afin de limiter l'apport en sucres. On peut conserver la tartine mais uniquement, avec du beurre. En résumé, «il faudrait offrir à nos enfants des choses plus simples et les déshabituier des goûts sucrés», estime la diététicienne.

Eclairage

Et les boissons maltées?

Dans les rayons des supermarchés, on trouve aussi des poudres maltées, dont la célèbre Ovomaltine. L'un des atouts du malt est sa richesse en vitamines B, explique Nicoletta Bianchi. L'Ovomaltine a l'avantage de ne pas contenir de sucre ajouté, contrairement à des concurrentes comme le Sano Malt (Coop) ou l'Eimalzin (Migros). Globalement, ces aliments sont moins riches en sucres que les poudres cacaotées, et elles ont un apport en vitamines et en fer intéressant. Ce dernier est très important pour les petits enfants. En revanche, le malt ne possède pas les fameuses propriétés antioxydantes du cacao.



COOP PRIX GARANTIE	MR. COCOA	GOODY CAO	M-BUDGET	CHOCO DRINK	M-QUICK	CAOTINA ORIGINAL	SUCHARD EXPRESS	MAX HAVELAAR	BANAGO
Boisson au cacao	Poudre permettant de préparer une boisson au cacao	Préparation en poudre instantanée pour boisson au cacao	Boisson au cacao	Boisson instantanée au cacao avec sucre de raisin	Délicieuse boisson au cacao	Poudre pour une boisson cacaotée au véritable chocolat suisse	Boisson au cacao en poudre fine	Boisson au cacao	Poudre pour la préparation des boissons au cacao avec chocolat
Coop 3.10 fr. 3.10 fr. 20%	Denner 2.50 fr. 3.15 fr. 20%	Lidl 2.49 fr. 3.10 fr. 20%	Migros 3.10 fr. 3.10 fr. 20%	Aldi 2.49 fr. 3.10 fr. 20%	Migros 6.70 fr. 6.70 fr. 19,2%	Coop 8.40 fr. 16.80 fr. 19%	Coop 8.50 fr. 10.65 fr. 18%	Migros 7.60 fr. 15.20 fr. 16,4%	Migros 7.90 fr. 13.15 fr. 8%
80 g 78 g 7 g	80 g 78 g 6 g	80 g 78,2 g Pas mentionné	83 g	(¹)	82 g	81,3 g	80,5 g	75 g	79 g
						7%		20,7%	51%
								78 g	72 g
								71 g	
								11 g	7 g

ée en sucres, puis par prix.

(¹) Non spécifié pour 100 g. Les indications fournies se réfèrent à 100 ml de boisson prête à la consommation.

Frais de déplacement: déductions à plusieurs vitesses

IMPÔTS Dans tous les cantons romands sauf à Genève, il reste possible de déduire ses frais de déplacement vers le lieu de travail sans plafonnement. Mais en théorie seulement, car il existe plusieurs restrictions. *Vincent Cherpillod*

La déduction des frais de déplacement entre domicile et lieu de travail fait partie de la catégorie des frais généraux. Jusqu'à la déclaration fiscale 2015 comprise, ils étaient déductibles dans leur intégralité, sauf s'ils étaient déjà défrayés par l'employeur. Depuis, tel n'est plus le cas pour l'impôt fédéral direct que prélève la Confédération (IFD). Quel que soit le mode de transport choisi, le plafond est désormais à 3000 fr. par an. Soit moins que le prix d'un abonnement général CFF; moins aussi que le coût d'un trajet de 10 km parcouru deux fois par jour en voiture pendant 220 jours par an, sur la base du forfait de 70 ct./km retenu.

Pour la part cantonale des impôts, en revanche, on avance en ordre dispersé, avec des pratiques très différentes d'une région à l'autre. Quinze cantons se sont alignés sur le plafond de 3000 fr. de la Confédération, dont ceux de Zurich et de Bâle-Ville. Les Romands, eux, font bande à part:

pas de limite pour le moment, sauf Berne qui reste toutefois assez large (6700 fr.) et Genève qui ne fait pas de cadeau. Au bout du lac, seulement 500 fr. sont déductibles*, soit l'équivalent d'un abonnement annuel des transports publics valable dans le canton (*colonne A du tableau*).

Un contribuable genevois qui habite à 9 km de son lieu de travail et peut prouver qu'il est contraint de se déplacer en voiture (*lire plus bas*) aura ainsi droit à une déduction de 2772 fr. pour l'IFD, mais de 500 fr. seulement pour la part cantonale de l'impôt. Il suffit, en fait, que son domicile soit situé à plus de 1,6 km de son emploi pour qu'il ne puisse plus déduire la totalité de ses frais de déplacement en voiture (**B**).

Les contribuables qui utilisent leur véhicule privé pour aller travailler, eux, ne peuvent pas prétendre à une remise plus importante, à moins de prouver que l'utilisation des transports publics n'est raisonnablement pas exigible:

- s'ils sont infirmes ou en mauvaise santé;
- si les arrêts des transports publics sont trop éloignés de leur domicile ou de leur lieu de travail;
- si leurs horaires de travail ne sont pas compatibles avec ceux des transports publics (par exemple très tôt le matin ou très tard le soir);
- si l'exercice de leur profession rend le véhicule privé indispensable.

Certains cantons ont précisément ces conditions. A Zurich, par exemple, l'arrêt le plus proche des transports en commun doit se trouver à plus d'un kilomètre du domicile ou du lieu de travail; un trajet en véhicule privé est aussi toléré lorsqu'il fait gagner plus d'une heure par rapport au bus ou au train.

TOUT N'EST PAS PERMIS

Si l'une de ces quatre conditions est remplie, il est possible de déduire ses frais de déplacement sur la base d'une indemnité kilométrique, dégressive au-delà d'une certaine distance. Exemple: un infirmier à plein temps, domicilié à Vallorbe (VD), commence son service tous les matins à 6 heures au CHUV de Lausanne. Comme aucun transport public ne lui permet d'atteindre sa destination dans les temps, il peut déduire 12 950 fr. de frais de déplacement (*voir tableau, chiffre 1*).

Guide pratique

Comment déclarer ses impôts

L'édition 2018 de notre guide *Comment déclarer ses impôts* est disponible depuis le début de l'année. Sa force: il n'a pas été écrit par un fiscaliste, mais par un contribuable lambda, qui paie ses impôts depuis plus de quarante ans et découvre, chaque année, des nouveautés et autres petits détails qui lui permettent de remplir sa déclaration au mieux.

Au fil de la lecture, vous découvrez comment remplir votre déclaration en omettant le moins possible de déductions. Voir même sans en rater une seule, grâce notamment à l'indication des spécificités cantonales. Bien entendu, ce guide ne permet pas de contourner la loi: payer moins d'impôts en profitant de toutes les déductions autorisées ne signifie pas tricher, mais simplement payer exactement ce qu'il faut. Six pages sont spécifiquement consacrées à la déduction des frais de déplacement, qui a changé à partir de la déclaration fiscale 2016.

→ *Comment déclarer ses impôts*, 2018
Paul Coudret, Bon à Savoir, (7^e édition).

→ Commande en page 36,
sur www.bonasavoir.ch/boutique
ou au 021 310 01 36.



Attention: à partir d'une certaine distance, la déduction risque d'être refusée par l'administration fiscale. Reprenons le cas de notre infirmier de Vallorbe et admettons qu'il trouve un emploi aux Hôpitaux universitaires de Genève, sans avoir trouvé de logement plus proche dans l'immédiat. S'il fait tous les jours l'aller-retour en voiture, il pourrait prétendre à une déduction de 20 650 fr., car la distance approche les 100 km (2). Dans pareil cas, toutefois, ses allers-retours quotidiens seront probablement considérés comme inadaptés à la situation. En effet, il pourrait très bien louer une chambre à Genève durant la semaine et retourner chez lui le week-end... Dès lors, rentrer tous les soirs tient du choix de vie et non plus d'une nécessité. Selon la jurisprudence en la matière, la déduction accordée sera alors composée des frais d'un unique trajet par semaine, additionné du coût de location d'une chambre.

Les salariés qui rentrent chez eux à midi pour manger peuvent ajouter ces kilomètres à leur «compteur» journalier (toujours dans le cas où le trajet en véhicule privé a été justifié). Cette déduction supplémentaire est cependant plafonnée, dans la plupart des cantons, au niveau de celle accordée aux employés qui doivent prendre leur repas hors du domicile.

À MOTO OU À VÉLO

Pour les trajets en scooter ou en moto, la même règle que pour l'automobile s'applique: l'employé doit prouver qu'il ne peut pas utiliser les transports publics, sans quoi ses frais de déplacement sont plafonnés au niveau de ce qu'il payerait en prenant le bus ou le train. S'il peut justifier l'utilisation d'un véhicule privé, l'indemnité kilométrique est fixée à 40 ct./km. Quant à ceux qui pédalent pour aller travailler (même chose pour ceux qui pédalent moins grâce à un vélo électrique ou un vélomoteur), ils peuvent déduire 700 fr. par an... sauf à Genève, où le maximum reste strictement fixé à 500 fr.



Déductions des frais de transport pour les trajets domicile – travail

DOMICILE LÉGAL	PLAFOND ANNUEL Ⓐ	ÉQUIVALENT EN TRANSPORTS PUBLICS	DISTANCE DOMICILE-TRAVAIL (ALLER) COR- RESPONDANT AU PLAFOND ANNUEL EN CAS D'UTILISATION D'UN VÉHICULE PRIVÉ ⁽¹⁾
Suisse (IFD)	3 000 fr.	Abonnement de parcours Vevey-Genève, Neuchâtel-Lausanne ou Château d'Oex-Fribourg	9,7 km
Berne	6 700 fr.	AG CFF 1 ^{re} classe	21,6 km
Genève	500 fr.	Abonnement annuel canton de Genève	1,6 km Ⓑ

MONTANT DÉDUCTIBLE EN CAS D'UTILISATION D'UN VÉHICULE PRIVÉ⁽²⁾

DISTANCE (ALLER) →	10 km	25 km	50 km	100 km	
	KILOMÉTRAGE PAR AN ⁽¹⁾ →	4 400 km	11 000 km	22 000 km	44 000 km
Fribourg	Non	3 080 fr.	7 600 fr.	14 500 fr.	25 500 fr.
Jura	Non	3 080 fr.	7 550 fr.	14 350 fr.	27 550 fr.
Neuchâtel	Non	3 080 fr.	7 500 fr.	11 950 fr.	19 650 fr.
Valais	Non ⁽³⁾	3 080 fr.	7 700 fr.	14 835 fr.	22 625 fr.
Vaud	Non	3 080 fr.	7 700 fr.	12 950 fr. Ⓑ	20 650 fr. Ⓒ

* La mesure fait l'objet d'un recours devant le TF. Son entrée en vigueur pourrait être retardée.

⁽¹⁾ Avec un taux d'activité de 100%, soit 220 jours de travail. Retour au domicile légal tous les jours. Pas de retour à midi.

⁽²⁾ Si l'utilisation des transports publics est jugée raisonnable, la déduction sera plafonnée au coût du trajet en transports publics.
⁽³⁾ Voiture privée: plus de déduction au-delà de 40 000 km/an.

Une leçon de ténacité

LITIGE AÉRIEN Vincent Mermoud s'est démené pendant trois mois pour être dédommagé par British Airways. Un cas d'école qui montre à quel point il vaut la peine de se battre pour faire valoir ses droits. *Yves-Noël Grin*

«**C**’est une grande satisfaction d’avoir, finalement, obtenu gain de cause. Mais cela demande du temps et une telle énergie que je comprends que certains consommateurs finissent par se décourager», soupire Vincent Mermoud. Sa ténacité aura été récompensée par une indemnisation légitime de 600 € que British Airways lui a versée après l’avoir insidieusement objectée.

Le litige initial est un classique. Le 23 janvier 2017, le vol Téhéran-Londres est retardé de neuf heures. Corollaire: notre lecteur rate sa connexion Londres-Genève et se voit contraint de passer la nuit à Londres. Conformément à ses obligations, British Airways prend à sa charge un repas et la

chambre d’hôtel sur place. Toujours est-il que Vincent Mermoud arrive à Genève avec un retard de près de 24 heures.

L'EXCUSE DU VIRUS

Il décide alors d’écrire à la compagnie pour réclamer l’indemnisation à laquelle il a droit: 600 €*. British Airways invoque alors les fameuses circonstances extraordinaires pour tenter de s’y soustraire (*lire «Vacciné contre la force majeure» sur [bonasavoir.ch](#)*). Les raisons? Le pilote aurait attrapé un virus pris trop tardivement en charge pour permettre à la compagnie de le remplacer à temps.

Le Vaudois trouve l’explication légère. Il interpelle l’Office fédéral de l’aviation civile (OFAC) qui le renvoie à son homologue britan-

nique, la CAA, qui le redirige, à son tour, vers un office de conciliation. «A ce moment-là, j’ai failli tout abandonner, confie notre lecteur. Heureusement d’ailleurs que j’ai de bonnes connaissances d’anglais!» Et pour cause, puisqu’il a été amené à remplir un formulaire de plainte en ligne dans cette langue qui n’est pas la sienne.

British Airways tente alors un dernier baroud d’honneur pour que le virus de son pilote soit considéré comme circonstance extraordinaire. Mais, comme le précise la liste exhaustive des cas considérés comme tels, le décès ou la grave maladie d’un passager ou d’un membre de l’équipage doit survenir à la dernière minute avant le vol. Et c’est sur ce point essentiel, que la compagnie a omis



Vincent Mermoud a fini par obtenir l’indemnisation à laquelle il avait droit. Non sans mal!

dans son argumentaire, que le médiateur a donné raison à notre lecteur en exigeant le versement des 600 €.

* **BONUS WEB** Consulter notre outil gratuit «Pilotez votre plainte» sur [bonasavoir.ch](#) pour connaître vos droits en cas de litige aérien.

Publicité

SI JE DEVIENS INCAPABLE DE DÉCIDER PAR MOI-MÊME

Le dossier «Ce sont mes volontés» de *Bon à Savoir* permet de gérer l’essentiel au cas où vous perdriez votre capacité de discernement.

- Vos directives anticipées pour vos proches et le monde médical.
- Un modèle de mandat d’incapacité, qui vous permet de désigner qui doit s’occuper de vos affaires si nécessaire.
- Un formulaire donnant les instructions en cas de décès (proches à contacter, obsèques, lieu de dépôt des différents documents clés, etc.).
- Un modèle de testament et les explications pour utiliser l’outil exclusif de *Bon à Savoir* permettant de rédiger le sien en ligne.
- Une carte (format carte de crédit) à compléter et à glisser dans son portefeuille pour signaler le lieu de dépôt de ces documents.
- Une brochure de huit pages résument chaque thème.



prix: 15 fr. (port inclus)

JE COMMANDE

021 310 01 37

info@bonasavoir.ch

www.bonasavoir.ch/boutique

Un bénéfice immédiatement taxé

PROPRIÉTÉ L'impôt sur les gains immobiliers varie considérablement d'un canton à l'autre. Le calculateur de *Bon à Savoir* permet de l'estimer.

Christian Chevrolet



Rien n'échappe au fisc. Le gain immobilier, à savoir le bénéfice fait lorsqu'on vend sa maison ou son appartement, ne fait pas exception. Il est taxé plus ou moins fortement en fonction de différents paramètres, que les cantons peuvent retenir ou non: l'importance du gain, la durée de propriété et d'habitation, le lieu où se trouve l'immeuble aliéné (terme juridique pour «vendu») et parfois même la confession du contribuable. Bref, un peu comme d'habitude en Suisse, chaque canton fait comme il veut, avec – à la clé – des différences considérables.

Prenons l'exemple d'une maison familiale achetée 400 000 fr. en mai 2007 et revendue 650 000 fr. dix ans plus tard par un propriétaire qui l'a toujours habitée. Pour la petite histoire (et les cantons de Berne et du Jura), il est de confession catholique romaine. Bénéfice: 250 000 fr., duquel il faut toutefois déduire les impenses (couverture de la place de parc) soit 12 000 fr., ainsi que les frais d'acquisition (20 000 fr.) et de vente (18 000 fr.), ce qui amène le gain net à 200 000 fr. (*sauf à Genève et au Jura: lire notices du tableau*).

Dans des conditions similaires, l'impôt réclamé par le fisc va varier entre 18 000 fr. et 53 199 fr. en Suisse romande (*voir tableau*). Et une fois n'est pas coutume, ce n'est pas dans le canton du Valais qu'on va payer le moins, mais dans ceux de Vaud et de Genève. A l'inverse, les Jurassiens et les Bernois vont devoir débourser trois fois plus!

DÉDUIRE LES IMPENSES

Le gain immobilier correspond sommairement à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. On peut toutefois déduire les impenses, principalement:

- les frais d'acquisition (ceux du notaire entre autres) et de vente (notamment ceux du courtage);
- les investissements amenant une plus-value durable au bien immobilier, à distinguer des frais d'entretien qui ont déjà pu être déduits de l'impôt ordinaire;
- les frais d'acquisition ou le rachat de servitudes.

L'AVANTAGE DU TEMPS

Le principe est ensuite le même partout: plus la durée de propriété augmente, plus l'imposition est réduite. Elle est très importante durant les quatre à cinq premières

années, pénalisant ainsi la spéculation foncière, et atteint son taux le plus bas après 14 à 39 ans selon le canton. Ainsi, sur un même gain de 200 000 fr. réalisé en moins d'une année, notre exemple devra en céder 57,9% à Bienne, 52,8% à Neuchâtel, 50% à Genève, 41,1% à Delémont, 35,2% à Fribourg, 31,2% à Sion et 27% à Lausanne.

A l'inverse, l'impôt tombera au plus bas, soit à 16% après 15 ans à Fribourg, à 13,2% après 14 ans à Neuchâtel, à 8,1% après 35 ans à Bienne, à 7% après 24 ans à Lausanne, à 2,25% après 25 ans à Sion, alors que Genève renonce à toute imposition au-delà de 25 ans et que, dans le cas précis, il n'y aurait plus de gain imposable dans le Jura grâce au système d'indexation du prix d'achat et des impenses.

CALCUL PERSONNALISÉ

C'est donc confirmé: le calcul diffère d'un canton à l'autre et il est souvent assez complexe. Dès lors, nous avons développé un outil permettant un calcul personnalisé pour toutes les communes de Suisse romande, une première à notre connaissance. C'est un privilège gratuit mais réservé à nos abonnés, disponible à l'adresse bonasavoir.ch → Outils et Calculateurs → Impôts sur les gains immobiliers.

REPORT DE L'IMPOSITION

Utile à savoir enfin: l'impôt peut être reporté si le propriétaire réinvestit la totalité du produit de la vente dans l'achat d'une autre maison. Il en va de même lors d'une donation ou d'une succession. Mais il s'agit bien d'un report, pas d'une exonération: le fisc interviendra dans tous les cas lors de la vente du nouveau bien immobilier, qu'elle soit conclue par le propriétaire ou ses héritiers.

Taxation en Suisse romande

Impôts sur le gain immobilier correspondant au scénario décrit dans le texte.

	Bienne	52 706 fr.	26,4%
	Fribourg	38 400 fr.	19,2%
	Genève	20 400 fr.	10,0% ⁽¹⁾
	Delémont	53 199 fr.	27,1% ⁽²⁾
	Neuchâtel	42 240 fr.	21,1%
	Lausanne	18 000 fr.	9,0%
	Sion	31 200 fr.	15,6%

⁽¹⁾ Comme les frais d'acquisition sont limités à 4% du prix d'achat, le gain imposable est de 204 000 fr. ⁽²⁾ Comme le prix d'achat, les frais d'acquisition et les impenses peuvent être indexés, le gain imposable est de 196 158 fr.

Camionnettes de location: les prix variant de 141%

DÉMÉNAGEMENT Les tarifs de location des utilitaires font le grand écart. Les petites sociétés sont moins chères, mais les prestations ne sont pas toujours équivalentes. *Sébastien Sautebin*

Déménager est rarement une partie de plaisir. Et l'opération peut coûter cher. Selon le volume de travail occasionné, la facture d'une société spécialisée dépasse allégrement les 1000 fr.

Beaucoup d'entre nous préfèrent donc louer une camionnette et solliciter les généreux biceps de leurs proches. C'est le cas de notre couple fictif, Catherine et Sylvain, qui a comparé les offres correspondant autant que possible à leurs besoins (*lire «Les critères de notre comparatif»*). Le jeu en valait la chandelle: les prix vont de 145 fr. à 349 fr. selon les loueurs, soit une différence de 141%!

PETITES COMPAGNIES MOINS CHÈRES

Les propositions les plus avantageuses proviennent de deux prestataires romands, Enzo location et Patrick Location. Les multinationales Avis et Herz sont les plus chères, la première se démarquant par un tarif particulièrement élevé (349 fr.). Ce n'est pas le seul reproche qu'on peut adresser au géant américain. Son site web est tout sauf intuitif pour réserver un utilitaire. Et, pour ne rien arranger, les tarifs internet, retenus pour notre comparatif, ne correspondent pas, comme cela devrait être le cas, à ceux fournis le même jour par l'agence au téléphone.

Cette dernière nous assure qu'ils sont de 324 fr. et le km supplémentaire 65 ct., alors que son site les indique à 349 fr. et 80 ct.

COMPARAISON DÉLICATE

Cela étant, Catherine et Sylvain ont constaté que les prix doivent être comparés avec prudence. Ainsi, aucun véhicule ne correspondait exactement aux 16 m³ souhaités par le couple, qui a donc sélectionné, à chaque fois, le volume le plus proche. Les véhicules choisis chez Enzo location et Patrick Location ne font ainsi que 12 m³ contre 17,4 m³ pour celui d'Europcar par exemple. Cela a bien évidemment une incidence directe sur le prix. Enzo facture 145 fr. son 12 m³, mais demande, par exemple, 209 fr. pour un 20 m³ (pas disponible à Lausanne). Avec ce modèle de 20 m³, Enzo serait donc un peu plus cher, par exemple, que le 17,4 m³ d'Europcar.

Autre différence notable dont il faut tenir compte: le nombre de kilomètres inclus. Lorsque différentes options étaient possibles, le couple a choisi à chaque fois la formule minimale. Cette dernière n'inclut que 100 km pour quatre des sept loueurs, dont les moins chers, alors que l'offre d'Avis comprend 250 km.

Et, si on opte pour une formule plus généreuse, le prix peut prendre l'ascenseur. Chez Enzo location, le tarif passe de 145 fr. pour 100 km à 205 fr. pour 200 km; Sixt est moins gourmand, puisqu'il faut rallonger 36 fr. pour passer de 100 à 250 km.



En cas de dépassement kilométrique, Hertz ne facture qu'un modique surcoût de 10 ct. par km. Chez Patrick Location en revanche, les mauvaises estimations se paient au prix fort: pas moins de 1.40 fr./km! Europcar ne fait pas de cadeau non plus (1.29 fr./km), mais son offre de base inclut 150 km. Elle est d'ailleurs globalement intéressante avec une grande camionnette (17,4 m³), puisque son prix est inférieur à la moyenne (215 fr. pour les sept offres) et inclut une couverture RC et casco.

MIEUX VAUT ÊTRE BIEN ASSURÉ

Conduits par des chauffeurs d'un jour peu habitués à leurs dimensions et au manque de visibilité périphérique, les utilitaires subissent des dommages fréquents. Les sites des sociétés de location sont souvent opaques sur les couvertures incluses. Il faut donc, la plupart du temps, passer un coup de fil pour savoir de quoi il en retourne vraiment. Les prestations incluses diffèrent considérablement. Cinq compagnies offrent une couverture RC et casco, alors que deux, Hertz et Sixt, n'incluent

Catherine et Sylvain, notre couple fictif, s'est demandé s'il pourrait économiser de l'argent en utilisant un véhicule de location de certains magasins, comme Ikea ou Conforama, plutôt qu'en passant par un loueur classique. La réponse est clairement négative. Chez Conforama, outre un achat minimal de 300 fr., le tarif horaire du véhicule est élevé: 50 fr. les premières 60 minutes, puis 15 fr. par quart d'heure supplémentaire. Pour les dix heures prévues, la facture s'élèverait donc à 590 fr.!

Du côté d'Ikea, les prix sont plus doux, 29 fr. la première heure et 25 fr. les suivantes, soit un total de 254 fr., mais le volume de la camionnette la plus grande à disposition dans la succursale vaudoise d'Aubonne est d'environ 7 m³. C'est clairement insuffisant pour les besoins du couple.



.... Dans le détail

Les critères de notre comparatif

Dans notre scénario, Sylvain et Catherine résident à Lausanne. Le couple déménagera dans la région de Vevey le samedi 21 avril. Il souhaite louer le véhicule de 8 h à 18 h dans la région lausannoise, et estime que le kilométrage total sera légèrement inférieur à 100 km. Il a donc choisi la formule qui correspond au mieux à cette distance lorsqu'un choix était possible. La capacité souhaitée du véhicule est de 16 m³ ou, à défaut, le volume qui se rapproche le plus dans la flotte du prestataire. Il s'agit, selon les cas de dimensions inférieures, descendant jusqu'à 12 m³ ou légèrement supérieures. Quelquefois aussi, il faut rendre le véhicule à 17 h ou 17 h 30 plutôt qu'à 18 h. Sylvain, qui a 32 ans et le permis depuis 12 ans, conduira seul le véhicule.

« Le prix ne dit pas tout. D'autres paramètres comme les kilomètres ou la taille du véhicule sont importants. »

que la RC et demandent un supplément respectif de 37 fr. et de 38.90 fr. pour la casco.

Gare aussi aux montants des franchises, qui jouent aux montagnes russes d'une offre à l'autre. Une majorité de compagnies

propose des assurances optionnelles qui abaissent sensiblement le montant à sortir de sa poche en cas de pépin. Chez Avis, par exemple, la franchise casco de 2000 fr. est supprimée en ajoutant 32 fr. par jour. Avec Europcar, il

faut verser 49 fr. pour la réduire de 2500 fr. à 500 fr.

Une option qu'il peut être sage d'envisager si votre nouveau domicile se trouve dans une ruelle étroite bordée de véhicules en stationnement.

..... Camionnette de déménagement: de 145 fr. à 349 fr. pour un samedi entier

AGENCE	ENZOLOCATION	PATRICK LOCATION	EUROPCAR	ALOC-CARS	SIXT	HERTZ	AVIS
Site web	enzolocation.ch	patricklocation.ch	europcar.ch	aloccars.ch	sixt.ch	hertzvans.ch	avis.ch
Prix de la location⁽¹⁾	145 fr. ⁽²⁾	150 fr. ⁽³⁾	197.80 fr. ⁽⁴⁾	203 fr. ⁽³⁾	222 fr.	229 fr.	349 fr. ⁽⁵⁾
Volume de chargement	12 m ³	12 m ³	17,4 m ³	13 m ³	15,1 m ³	17,25 m ³	16,5 m ³
Kilomètres inclus	100 km	100 km	150 km	100 km	100 km	150 km	250 km
Prix par km supplémentaire	1.10 fr.	1.40 fr.	1.29 fr.	0.90 fr.	0.90 fr	0.10 fr.	0.80 fr. ⁽⁵⁾
Caution	Carte de crédit	Cash (500 fr.) ou carte de crédit	Carte de crédit, sauf exceptions	Cash (1000 fr.) ou carte de crédit	Carte de crédit	Cash (500 fr.) ou carte de crédit	Carte de crédit
Assurances incluses	RC + casco	RC + casco	RC + casco	RC + casco	RC	RC	RC + casco
Franchise RC	Non	2000 fr.	Non	2000 fr.	Non	3000 fr.	Non
Franchise casco	2000 fr.	2000 fr.	2500 fr.	3000 fr.			2000 fr.
Assurance optionnelle	–	20 fr./jour pour une franchise RC à 1000 fr.	62.80 fr./jour pour une franchise casco à 500 fr.	49 fr./jour pour une franchise casco à 1500 fr.	38.90 fr./jour pour une couverture casco avec une franchise à 1000 fr.	37 fr./jour pour une couverture casco avec une franchise casco et RC à 200 fr.	32 fr./jour pour une franchise casco à 0 fr.

⁽¹⁾ Pour le samedi 21 avril, de 8 h à 18 h. Prix relevés le 31 janvier.

⁽²⁾ Au téléphone avec l'agence, les prix étaient 324 fr. et 0.65 fr./km.

⁽²⁾ 8 h-17 h.

⁽³⁾ 8 h-17 h 30.

⁽⁴⁾ Jusqu'à fin janvier, le prix promotionnel était de 178 fr.

actualisé

DÉCODEZ CE QUE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE TENTE DE VOUS CACHER

- A quoi sert l'additif E XXX?
- Où le trouve-t-on?
- Quels sont ses risques?
- A partir de quelle dose?



A télécharger
4 fr. seulement

Disponible sur
 App Store

DISPONIBLE SUR
 Google play

français
allemand
italien
anglais

E319
E320
E321
E322

App CODES E

Un outil créé par

BON À SAVOIR

Régler son chauffage à distance

DOMOTIQUE

Les thermostats connectés offrent de plus en plus de possibilités à des prix toujours plus bas. Le jour n'est pas loin où ils seront inclus dans le prix de la chaudière!

Christian Chevrolet



modèles proposent une application gratuite permettant au moins d'allumer et d'éteindre le chauffage, puis de régler et de modifier la température de consigne. Pour peu qu'on accepte la géolocalisation, ils offrent souvent l'option de diminuer automatiquement la température lorsqu'on s'éloigne du domicile (par exemple de 20 km) et de la réaugmenter dès qu'on prend le chemin du retour. Et, bien sûr, un système d'alerte signale le moindre dysfonctionnement de la chaudière ou – plus prosaïquement – le besoin de changer les piles de l'appareil.

Enfin, les modèles les plus sophistiqués – qui ne sont pas forcément les plus chers – permettent de visualiser un historique de sa consommation d'énergie en la comparant, par exemple, heure par heure aux températures intérieures et extérieures. Le programme est alors capable de faire des propositions pour améliorer la planification des tranches horaires.

LA SUISSE EN RETARD

Au bout du compte, cela fait beaucoup d'avantages pour une somme finalement assez modique, lorsqu'on sait que les premiers appareils à moins de 100 € viennent de débarquer sur le marché... français. Car c'est bien là l'un des noeuds du problème: si la guerre des thermostats a d'ores et déjà lieu chez nos voisins, elle en est à ses débuts en Suisse. En effet, la plupart des modèles phares – *Nest de Google, Qui-vivo, Somfy, Heatzy*, etc. – ne sont pas (encore?) disponibles chez nous. Mais le choix ne cesse pourtant de s'agrandir (*Tado, Netatmo, Legrand, Momit*, etc.), à tel point que les constructeurs de chaudières s'y sont mis et proposent souvent leur propre solution.

Jusqu'au jour où, inexorablement, ils l'incluront dans leur offre de base...

« Vous avez déjà installé une lampe ou un interrupteur? Vous pouvez facilement réaliser l'installation de votre thermostat! Simple et rapide, comptez moins d'une heure. » L'invitation de la société Netatmo, est tentante, à défaut d'être légale en Suisse: du moment que le branchement d'un appareil nécessite le rattachement de ces fils à une source électrique, il faut passer par un professionnel, l'Inspection fédérale des installations à courant fort nous l'a confirmé.

Mais il est vrai que pour ce modèle connecté, le branchement est enfantin, puisqu'il suffit de relier les quatre fils du relais à la chaudière, en lieu et place de ceux qui servent l'actuel thermostat: deux pour l'alimentation électrique (neutre et phase) et deux autres pour le réglage de la température. On procède, ensuite, à la connexion wifi avec le thermostat à proprement parler, et le tour est joué.

1 DEGRÉ = ÉCONOMIE DE 7%

Et quel tour! Ces petites boîtes permettent pour une somme variant entre 150 fr. et 300 fr. (sans la pose) de régler la température pour chaque tranche horaire avec une facilité déconcertante. Une démarche salutaire sur le plan tant écologique que financier, puisqu'on estime que, en diminuant la température ambiante d'un degré, on économise 7% de mazout.

Ce réglage va, en plus, s'autoperfectionner, car le thermostat enregistre les habitudes des habitants (par exemple s'ils diminuent régulièrement la chaleur à tel ou tel moment) et les automatise. De même, il est souvent capable de s'adapter à la météo ou au nombre de personnes dans une pièce, de détecter qu'une fenêtre est ouverte ou qu'un appareil électrique est en marche, etc.

COMMANDÉ À DISTANCE

Et surtout, cerise sur le gâteau, notamment pour les retours de vacances ou avant de rejoindre une résidence secondaire, le thermostat peut être commandé à distance par l'intermédiaire d'un smartphone. La plupart des



Vannes connectées

Régler chaque radiateur

Il existe une alternative au relais directement branché sur la chaudière: la pose, sur tous les radiateurs qu'on souhaite régler à distance, de vannes thermostatisques connectées. Avantages: elles permettent d'individualiser le réglage chambre par chambre et, pour peu que les radiateurs soient déjà équipés de vannes thermostatisques classiques, leur remplacement est aisé. Cette solution est, en revanche, plus onéreuse, puisqu'il faut compter entre 200 fr. et 250 fr. pour un kit de base (relais + 2 vannes), puis 50 fr. à 100 fr. par vanne supplémentaire.

16 ans d'Emser Pastillen®



- en cas de maux de gorge et d'envie de tousser
- humidifient la muqueuse buccale et du pharynx
- favorisent la guérison



végan



sans lactose



sans gluten

L'assurance accidents ne rembourse pas tout

A la suite de sa rencontre impromptue avec un arbre lors d'une descente à ski, une lectrice de Sion se fracture le poignet. L'hôpital qui la soigne lui prescrit alors des compresses au diclofénac *Oflen Patch*, qu'elle s'empresse d'aller chercher dans une pharmacie. Or, quelques jours plus tard, l'officine lui renvoie la facture, en expliquant que son assurance, la SUVA, a refusé de prendre en charge leur coût. Normal? La loi sur l'assurance accidents indique pourtant que l'accidenté a droit au remboursement des médicaments prescrits par le médecin, s'étonne-t-elle... C'est bien le cas, mais attention: cette loi est accompagnée d'une ordonnance (OLAA) qui précise que les traitements doivent figurer sur la «Liste des spécialités» de l'assurance maladie de base pour être remboursés... Tout comme lors d'une maladie. Dans un cas pareil, il incombe au pharmacien d'avertir l'assuré que le traitement ne sera pas pris en charge, chose qu'il a, en l'occurrence, omis de faire. vic

Grand concours, grosse arnaque

Alexandra Rapin n'en a pas cru ses yeux lorsqu'elle a remporté un magnifique Macbook à un concours sur Facebook. «C'était tellement génial, je ne gagne jamais rien d'habitude!» confie-t-elle. Mais la joie a très vite fait place aux doutes: «En fait, c'était trop facile, quelque chose clochait.» Et, lorsque l'obscur organisateur «Grand jeu concours» lui a demandé de s'acquitter des frais de livraison, notre lectrice de Fétigny (FR) a bien compris qu'il s'agissait d'une arnaque. En effet, les faux gagnants sont priés de cliquer sur un lien menant au site [suisse-concours.com](#) pour régler les frais d'envoi.



Il faut alors fournir ses coordonnées de carte bancaire sur une page non sécurisée. Certains internautes sont tombés dans le panneau. Une victime témoigne ainsi avoir perdu 260 €. Le nom de domaine [suisse-concours.com](#) a été enregistré sous une identité et une adresse fantaisies. seb

GRIPPE: VACCIN SOUS SURVEILLANCE EN VALAIS

A la saison froide, certaines pharmacies peuvent administrer le vaccin contre la grippe. Or, à la fin de novembre, une officine de Viège a refusé ce service à une lectrice septuagénaire: «On m'a dit d'aller chez le médecin, ce qui renchérit les coûts de la santé!» Le médecin cantonal, Christian Chambord explique que la piqûre en pharmacie est autorisée entre 16 ans et 65 ans.

«Mais au-delà de cette limite, il faut l'accord du médecin traitant», précise-t-il. Cette mesure permet ainsi de mieux suivre les personnes âgées et, si nécessaire, leur prodiguer d'autres vaccins (pneumocoques ou zona). A noter que Genève applique la même règle. Ailleurs, les pharmaciens peuvent administrer le vaccin sans limite à partir de 16 ans (18 ans à Neuchâtel). chr



Diminution abusive des rentes

PRÉVOYANCE La caisse de pension de UBS réduit son taux de conversion à 4,42%, l'un des plus bas du pays. Les futurs retraités cherchent à comprendre... *Christian Chevrolet*



C'est le genre de nouvelles qui provoque l'incompréhension sauf chez les actionnaires: le 22 janvier dernier, UBS annonce une baisse de son bénéfice net, qui se monte toutefois à 1,16 milliard en 2017! Toute proportion gardée, on se dit que le matelas est encore confortable. Or, le même jour, la grande banque informe qu'elle va baisser le taux de conversion de sa caisse de pension de 5,44% à 4,42%, ce qui en fera un des plus bas du pays.

Du coup, la rente de ses futurs retraités va diminuer de 18,75%. Concrètement, cela revient à dire que si, actuellement, ils touchent une rente annuelle de 16 320 fr. (1360 fr./mois) avec un capital de 300 000 fr., il n'en auront plus que 13 260 fr. (1105 fr.) avec les futures conditions.

DURÉE DE VIE

La faute aux rendements extrêmement faibles que peuvent espérer les institutions de prévoyance, estime UBS, qui répercute son pessimisme sur son taux technique⁽¹⁾ en le réduisant de 3% à 1,5%. Pourtant, l'indice des caisses de pension calculé par cette même banque annonçait, pour 2017, un rendement de 7,8%... Du coup, le taux de conversion, déterminant pour calculer le montant de la rente diminue, lui aussi, à 4,42%.

Le tableau ci-contre le démontre: dans le cas extrême d'un rendement nul (0%), le capital cumulé à 65 ans va permettre – quel que soit son montant – de financer une rente fixée avec un taux de conversion de 4,4% jusqu'à 87 ans et 9 mois. Autrement dit: la caisse de pension ne va rien perdre jusque-là. Puis, si l'assuré survit au-delà de cette limite, elle va devoir puiser dans les réserves, notamment

celles constituées «grâce» à ceux qui sont décédés avant cette limite.

Mais si bas soit-il, le solde du capital en cours de consommation va évidemment dégager un rendement. S'il est de 1,5%, comme l'espère UBS, l'âge limite est repoussé à minima à 92 ans et 9 mois. Or, selon les plus récentes statistiques de l'OFS, l'espérance de vie moyenne d'un homme âgé de 65 ans en 2016 est de 19,8 années (22,6 années pour une femme). Soit un âge de 84 ans et 10 mois (87 ans et 7 mois). Même si on prend pour référence le modèle plus généreux de Jacques Mentonnex⁽²⁾, il sera de 86 ans et 7 mois (89 ans et 7 mois). Et, selon ce même modèle,

il augmentera au plus de 18 mois (13 mois) d'ici à 2030. UBS est donc très, très pessimiste!

SITUATION SURREALISTE

Cette façon de faire engendre, en plus, une situation quelque peu surréaliste. La Confédération oblige, en effet, les caisses à convertir les rentes avec un taux de 6,8% pour la partie obligatoire. Mais, on le sait, elles ont le droit d'utiliser un taux «enveloppant» pour la totalité du capital, pour autant que le montant de la rente ne soit pas inférieur à celui obtenu avec le minima légal.

Exemple: un assuré dispose d'un capital de 200 000 fr. obtenu avec

la part obligatoire et de 107 700 fr. avec la part surobligatoire. Il doit donc obtenir au moins 6,8% de 200 000 fr., soit 13 600 fr. Or, avec un taux de conversion de 4,42% appliqués sur 307 700 fr., sa rente sera aussi de 13 600 fr. Conclusion: qu'il ait un capital de 200 000 fr. ou de 307 700 fr. – dont 107 700 fr. de surobligatoire – il touchera la même rente!

⁽¹⁾ Le taux technique correspond au rendement à long terme que l'institution estime devoir atteindre pour faire face à ses engagements (paiement des rentes et du risque de ses assurés).

⁽²⁾ L'étude complète peut être téléchargée sur bonasavoir.ch

Durée d'un financement sans déficit

Ce tableau permet d'estimer jusqu'à quand le capital d'une personne prenant sa retraite à 65 ans finance ses rentes sans déficit. Exemple de lecture: un capital rémunéré à raison de 1,5% permet de financer une rente fondée sur un taux de conversion de 4,4% jusqu'à 92 ans et 9 mois (suivre traits rouges).

TAUX DE CONVERSION	RENDEMENT DU CAPITAL EN VOIE DE CONSOMMATION							
	0%	1%	1,5%	2%	2,5%	3%	3,5%	4%
6,8%	79/8	80/11	81/7	85/5	83/3	84/4	85/6	86/11
6,6%	80/2	81/5	82/2	83	84	85/1	86/5	88
6,4%	80/8	82	82/9	83/8	84/9	86	87/5	89/2
6,2%	81/2	82/7	83/5	84/5	85/7	86/11	88/7	90/7
6,0%	81/8	83/3	84/2	85/3	86/6	88	89/9	92/1
5,8%	82/3	83/11	84/11	86/1	87/6	89/1	91/2	93/9
5,6%	82/10	84/8	85/9	87	88/7	90/5	92/9	95/9
5,4%	83/6	85/6	86/8	88/1	89/9	91/10	94/6	98/1
5,2%	84/3	86/4	87/8	89/3	91/1	93/5	96/6	> 100
5,0%	85	87/4	88/9	90/6	92/7	95/3	98/11	> 100
4,8%	85/10	88/4	89/11	91/11	94/3	97/5	> 100	> 100
4,6%	86/9	89/6	91/3	93/5	96/2	99/10	> 100	> 100
4,4%	87/9	90/9	92/9	95/2	98/5	> 100	> 100	> 100
4,2%	88/10	92/2	94/5	97/3	> 100	> 100	> 100	> 100
4,0%	90	93/9	96/3	99/6	> 100	> 100	> 100	> 100
3,8%	91/4	95/6	98/5	> 100	> 100	> 100	> 100	> 100
3,6%	92/9	97/6	> 100	> 100	> 100	> 100	> 100	> 100
3,4%	94/5	99/5	> 100	> 100	> 100	> 100	> 100	> 100

Lire 79/8 comme 79 ans et 8 mois. Et > 100 comme supérieur à 100 ans.



A leur tour de passer à la moulinette!

MIXEURS À SMOOTHIES Tous les modèles testés font de bons jus, mais un tiers d'entre eux manquent de robustesse sur la longueur.

Lukas Bertschi / seb

Comme leur nom l'indique, les mixeurs à smoothies sont des blenders compacts conçus spécialement pour préparer d'onctueuses boissons à base de fruits et de légumes frais. Petit atout pratique: à la différence des modèles classiques, leurs récipients peuvent, la plupart du temps, être transformés en gourde hermétique à emporter au travail ou au fitness!



Nos tests et comparatifs partout et en tout temps:
téléchargez l'application
«Les tests de Bon à Savoir»

- De 5.5 à 6.0 pts = Très bon
- De 4.8 à 5.4 pts = Bon
- De 4.0 à 4.7 pts = Satisfaisant
- De 2.5 à 3.9 pts = Insatisfaisant
- Moins de 2.5 pts = Mauvais

ATTENTION, LES OREILLES!

Nous avons envoyé douze modèles au laboratoire (*lire encadré*). Les résultats sont contrastés. Le Trisa Energy Boost Mixer est le seul modèle jugé globalement «très bon». Il décroche même la note maximale dans la préparation de smoothies de fruits et de légumes, y compris lorsqu'il s'agit d'ingrédients fermes comme des pommes, des carottes et des amandes.

Le leader du test se montre un soupçon moins performant avec les milkshakes, où il rate néanmoins de peu l'appéciation «très bon». Ses

quatre grandes ventouses en font aussi le mixeur le plus stable de notre panel. Il est assez bruyant, mais ses concurrents ne se démarquent guère sur ce critère. Les valeurs mesurées vont ainsi de 76 et 83 décibels. Ce n'est pas anodin, puisque le bruit est considéré comme dangereux à partir de 85 décibels, souligne la SUVA.

Acheté près de 60 fr., l'*Energy Boost Mixer* est l'un des blenders les plus chers du test. Pour une quarantaine de francs, les budgets serrés peuvent se rabattre sur le Miostar Sport Blend 350 ou le Qualité & Prix Satrap Stare SM2. Ce



MARQUE	TRISA	NUTRIBULLET	UNOLD	SEVERIN	MIOSTAR
Désignation	Energy Boost Mixer	600 Series	Smoothies to go	Mix & Go SM 3739	Sport Blend 350
Acheté chez	nettoshop.ch	nettoshop.ch	brack.ch	galaxus.ch	melectronics.ch
Prix payé	57.90 fr.	79.95 fr.	57 fr.	54 fr.	39.80 fr.
Watts (déclarés)	1000	600	250	300	350
1. Test pratique	60%⁽¹⁾				
→ Milkshakes	5.8	5.7	5.2	5.1	5.1
→ Smoothies aux fruits	5.3	5.0	5.0	5.0	5.2
→ Smoothies verts	6.0	6.0	5.4	5.2	5.2
→ Fruits et légumes durs	6.0	6.0	5.2	5.2	5.0
2. Maniabilité	20%⁽¹⁾				
5.0	5.1	5.2	5.2	5.1	5.1
3. Stabilité	15%⁽¹⁾				
5.4	4.6	5.0	4.4	4.0	4.0
4. Bruit	5%⁽¹⁾				
4.0	4.2	4.4	4.0	3.9	—
Pénalité au test de longévité	—	—	—	—	—
NOTE FINALE ET APPRÉCIATION	5.5	5.3	5.1	5.0	4.9

Lorsque la note finale est identique, classement selon le prix.

⁽¹⁾ Pondération pour la note finale.

⁽²⁾ Pondération interne au critère.

sont de bons appareils, même si leur travail n'est pas parfait lorsqu'ils doivent faire face à des aliments plus durs.

PAS TRÈS RÉSISTANTS À L'USAGE

Les tests de longévité ont révélé de grandes différences entre les appareils. Après 2400 cycles, le *MiM-202* de Minimei a commencé à avoir des fuites. De plus, de petits déchets provenant du frottement des pièces se sont retrouvés dans le récipient. Le *MiM-202* a également fait piètre impression sur d'autres critères: il est bruyant, se renverse vite et son utilisation est assez laborieuse. En toute logique, nos experts l'ont considéré comme globalement «insatisfaisant».

Le *Mixfit* de Betty Bossi/Fust et le *Kult X Mix* de WMF perdaient, eux aussi, du liquide à l'issue du test de longévité. Le moteur du *Power Nutritional Blender* a, quant à lui, carrément grillé après 2450 cycles, d'où une pénalité d'un point. Cet appareil reste néanmoins intéressant pour les consommateurs qui le destinent à un usage ponctuel, dans le sens où il a obtenu une très bonne note au test pratique (5.8 sur 6). Sur ce point, il fait tout simplement jeu égal avec le vainqueur du test.

Parmi les réactions des fabricants, Migros écrit que son *Miostar* n'est pas conçu pour traiter de grandes quantités de fruits et de légumes durs. De plus, sa conception compacte implique qu'il soit maintenu lors de son utilisation. WFM prétend que l'apparition de signes d'usure est tout à fait normale durant un test de longévité.

En détail

Les critères du test

Le Laboratoire PZT de Wilhelmshaven (D) a évalué les différents mixeurs selon les critères suivants.

1. Test pratique

→ Milkshakes

Les experts ont examiné l'homogénéité et la consistance d'un mélange de framboises surgelées, de glace à la vanille et de lait mixés pendant 30 secondes à vitesse maximale. Ils ont, entre autres, utilisé un tamis avec un maillage de 3 mm afin de mesurer le volume de morceaux résiduels.

→ Smoothies

Les ingrédients étaient, ici, du jus de fruits, de l'ananas, des bananes et des oranges. Pour les smoothies verts (légumes + fruits), le laboratoire a pris du chou, du céleri, du persil, du kiwi et de l'eau. L'évaluation a été réalisée de la même façon qu'avec les milkshakes.

→ Fruits et légumes durs

Les différents modèles avaient 60 secondes pour transformer des pommes, des carottes et des amandes additionnées d'eau.

2. Maniabilité

L'appareil est-il facile à utiliser? Son nettoyage pose-t-il des problèmes? Le récipient se fixe-t-il et s'enlève-t-il aisément? Peut-on le mettre au lave-vaisselle?

3. Stabilité

Il s'agissait, ici, de vérifier si les mixeurs sont susceptibles de glisser ou de se renverser à l'usage.

4. Bruit

Quel volume sonore les oreilles de l'utilisateur subissent-elles à une distance de 75 cm lorsque le moteur fonctionne à pleine puissance?

Test de longévité (pénalité)

Les appareils ont tourné pendant 10 secondes à 4000 reprises, entrecoupées chaque fois de 50 secondes de pause. Un arrêt de 14 heures a été programmé à tous les 500 cycles.

Sécurité

Les experts n'ont constaté aucun problème. Ce critère n'a donc pas été retenu dans l'évaluation finale.



QUALITÉ & PRIX	DOMO	ELECTROLUX	BETTY BOSSI / FUST	INTERTRONIC	WMF	MINIMEI
Satrap Stare SM2	DO 495 BL	Sportmixer ESB2500	Mixfit	Power Nutritional	Kult X Mix & Go Mixer	MiM-202
Coop Brico+Loisirs	melectronics.ch	galaxus.ch	Fust	interdiscount.ch	Fust	Manor
39.95 fr. 300	59.80 fr. Pas d'indication	50 fr. 300	24.90 fr. 220	79.90 fr. 1000	44 fr. 300	39.90 fr. 300
5.0	5.1	5.0	5.4	5.8	5.3	5.1
4.8	5.0	4.7	5.4	5.2	5.3	4.8
5.4	5.2	5.4	5.2	6.0	5.4	5.4
5.0	5.0	5.0	5.4	6.0	5.0	5.2
4.7	5.0	5.0	6.0	6.0	6.0	5.0
5.2	4.9	5.1	5.0	5.1	5.1	4.6
4.4	4.2	4.2	4.4	5.6	4.2	4.2
4.3	4.1	4.0	4.2	3.7	3.8	3.9
—	—	—	0.5	1.0	1.0	1.0
4.9	4.9	4.9	4.6	4.5	4.0	3.8

Dominique Schatz

**CONSEIL
JURIDIQUE
GRATUIT**


José Crespo

DU LUNDI AU VENDREDI
9 h à 11 h et de 13 h à 15 h

Nos quatre juristes, Sophie-Emilia Steinauer, Barbara Venditti, Kim Vallon et Silvia Diaz répondent aux questions du quotidien, touchant à la consommation, au droit du bail et du travail.

Ce service est réservé aux abonnés de *Bon à Savoir*. Il exclut les questions urgentes et trop complexes. Préparez votre numéro d'abonné, il vous sera demandé.

PAR TÉLÉPHONE
021 310 18 20

PAR ÉCRIT
Bon à Savoir
Service juridique
CP 150
1001 Lausanne

EN LIGNE
Formulaires sur
www.bonasavoir.ch/contact
→ Service juridique

Joindre copie des pièces utiles.

1. (Grands-) parents pauvres

FAMILLE «Nous nous sommes brouillés avec notre fils et, depuis, il ne nous laisse plus voir nos petits-enfants. Comment obtenir un droit de visite pour que nous puissions les faire venir chez nous, de temps à autre, et envisager des sorties avec eux?»

Contrairement à ce qui existe dans la législation de plusieurs pays voisins, le droit suisse ne donne pas aux grands-parents de droit à voir leurs petits-enfants. Ce ne sont que les père et mère qui peuvent, en principe, bénéficier d'un tel privilège.

Il existe toutefois une exception, prévue par l'article 274a du Code civil. Cette disposition stipule que, dans des circonstances exceptionnelles, d'autres personnes que les parents peuvent se voir accorder le droit d'entretenir des relations personnelles avec l'enfant.

Les circonstances exceptionnelles doivent être appréciées dans chaque situation et les intérêts des uns et des autres dûment évalués en fonction de l'ensemble du contexte.

Les bénéficiaires peuvent être des membres de la parenté ou d'autres personnes qui ont des liens étroits avec l'enfant et qui entretiennent ou ont entretenu des contacts réguliers avec lui.



Encore faut-il que le maintien de la relation soit dans l'intérêt du mineur, qui passe avant les désiderata de son entourage. Pour cela, il faut que l'enfant souhaite rester en contact avec le tiers, que cela soit

positif et sans effets préjudiciables pour lui.

Au final, faute d'entente dans la famille, c'est le juge qui devra se prononcer sur la question.

Barbara Venditti

2. C'est pas un hôtel, ici!

DROIT DU BAIL «Je suis locataire et je souhaite arrondir mes fins de mois en proposant une ou deux nuits par mois une chambre de mon appartement sur Airbnb. Suis-je tenu de demander une autorisation à ma gérance?»

Oui. Le locataire qui met à disposition, contre paiement, tout ou partie de son logement à un tiers est soumis aux règles concernant la sous-location envers son bailleur. Peu importe que la prestation fournie aux hôtes soit de longue durée ou ponctuelle

ou qu'elle soit accompagnée de services supplémentaires, tels que petit-déjeuner, nettoyage, etc. Une autorisation du bailleur est dans tous les cas nécessaire et la violation répétée d'une telle règle peut justifier une résiliation du contrat de bail.

Le propriétaire a le droit de refuser son accord si cette pratique lui cause des inconvénients majeurs. On pense, par exemple, au va-et-vient régulier de personnes que le locataire ne connaît pas. Il a aussi son mot à dire sur les conditions applicables. Le sous-loyer, c'est-à-dire le prix de la «nuitée», ne doit pas être abusif. Il ne doit pas dépasser, si le local

est meublé, de plus de 10 à 20% celui du logement principal, au prorata du taux d'occupation. Un montant supplémentaire peut être pris en compte pour le ménage ou les repas, pour autant qu'il se situe dans des limites raisonnables.

Une sous-location illicite peut avoir des conséquences encore plus fâcheuses que la rupture du contrat. L'hôtelier improvisé pourrait être ainsi amené à reverser au bailleur, à titre rétroactif, tous les profits qu'il aurait réalisés de manière indue sur l'objet loué.

Silvia Diaz

3. Photo dans la nature

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

«Je fais partie d'un groupe public sur Facebook de passionnés de montagne. Je publie régulièrement des clichés pris lors de mes expéditions. Dernièrement, un magazine spécialisé a utilisé l'une de mes photos sans me demander mon accord. En a-t-il le droit?»

Oui. Les conditions générales de Facebook précisent que, en publiant du contenu sur un groupe public,

l'utilisateur autorise expressément les tiers à accéder à ces informations, y compris ceux qui n'utilisent pas ce réseau social. Tout un chacun est ainsi autorisé à faire usage de vos clichés, par exemple pour les copier, les diffuser ou les publier sans forcément en préciser la source ou le créateur d'origine.

En résumé, vous risquez de perdre la maîtrise effective de vos publications au moment où vous les mettez en circulation sur le web si vous n'avez pas pris les précautions nécessaires. D'autre part, le droit suisse ne protège pas efficacement les photographes amateurs, plus gé-

néralement. Pour qu'une image bénéficie de droit d'auteur, il faut qu'elle présente un caractère individuel, à savoir une certaine qualité artistique ou originalité qui font d'elle une «œuvre». Le juge devra ainsi procéder à un examen au cas par cas, s'il y a litige.

En revanche, le droit à l'image des personnes (clichés représentant des individus, etc.) est mieux cadré, car le respect de la vie privée de tout un chacun est régi par des règles plus strictes. La prudence du posteur dans ce domaine reste cependant de mise pour éviter les dérives.

Silvia Diaz

4. Partenaires au régime

FAMILLE «Je vais prochainement conclure un partenariat enregistré avec mon amie et on m'a dit que nous serions soumises à la participation aux acquêts. Est-ce exact?»

Non. La participation aux acquêts est le régime matrimonial «par défaut» pour les couples hétérosexuels qui se marient, régi par le Code civil. Ils peuvent certes y déroger en faveur d'un autre régime prévu par la loi, mais seulement par contrat de mariage passé devant un notaire.

Les effets sur le patrimoine des partenaires est régi par la loi fédérale sur le partenariat enregistré, qui propose une solution différente de celle que le CC préconise pour les époux.

Le législateur a en effet opté pour un régime partenarial identique à celui de la séparation de biens. Dans cette configuration, chacun est propriétaire de ses propres avoirs et revenus. Seuls les éléments achetés ensemble et ceux dont on ignore le statut sont en copropriété. Par conséquent, en cas de dissolution du partenariat, la répartition est simplifiée, puisqu'il n'y a, en principe, presque rien à partager.

Si les partenaires souhaitent un autre régime pour leur union, cela est néanmoins possible. La loi prévoit, en effet, la possibilité d'opter pour la participation aux acquêts ou pour un mode de règlement librement déterminé par les partenaires, au gré de leurs souhaits et de leur situation spécifiques. A cet effet, ils doivent passer devant un notaire, afin de conclure un acte qui introduira le régime qui déroge au système légal.

Barbara Venditti

5. Suspension de ma police

ASSURANCES PRIVÉES «J'ai du retard dans le paiement de mon assurance dentaire complémentaire et je viens de recevoir une sommation. Je pense rattraper le retard d'ici un mois ou deux. Quelles seront les conséquences sur le remboursement des soins que je dois recevoir prochainement?»

En cas de non-paiement de votre prime d'assurance complémentaire, l'assureur a l'obligation de vous faire parvenir une sommation écrite vous laissant un délai de quatorze jours pour vous acquitter du retard. A défaut de quoi les prestations de votre caisse seront suspendues. Si vous payez votre dette dans ce délai, vous ne subirez pas d'autres conséquences que celles de devoir supporter les frais dus à l'envoi du rappel.

Dans le cas où votre paiement est plus tardif, les choses vont se corser. D'une part, vous exposez à une mise aux poursuites. D'autre part, les prestations survenant après les quatorze jours de sommation ne seront plus remboursées tant que vous n'avez pas régularisé votre situation: acquittement de votre dette et des intérêts qui en découlent. Mais les soins reçus pendant toute cette période ne seront pas, pour autant, pris en charge rétroactivement.

Si votre caisse ne vous a pas mis aux poursuites dans les deux mois qui suivent sa sommation et que vous n'avez pas bougé non plus, on considère que l'assureur renonce au contrat définitivement. Dans ce cas, vous n'êtes plus assuré et n'avez pas non plus à payer vos arriérés de primes. Mais mieux vaut ne pas compter sur un tel dénouement...

Silvia Diaz

LE JUGE a dit

Logement oui, EMS non

Un copropriétaire a décidé de louer ses deux lots à une entreprise qui entend l'exploiter comme home pour personnes âgées avec, notamment, des prestations de soins.

Or, l'assemblée de la PPE a refusé cette affectation, sur la base du règlement. Car ce dernier précise que les parts d'étage doivent être utilisées à titre de logement ou, alors, en tant que bureau calme, sans visites de clients.

La Haute Cour a statué sur un recours des propriétaires désavoués et a confirmé que l'usage en tant qu'EMS n'entre pas dans le cadre prévu par le règlement de PPE. Le projet ne serait possible que si l'assemblée de PPE revoyait les possibilités d'utilisation des locaux en modifiant le règlement.

Arrêt 5A_521/2017

Commande supplémentaire à quel prix?

Comment déterminer la valeur de travaux supplémentaires commandés en cours de chantier lorsque le maître d'ouvrage et l'entrepreneur n'ont rien convenu à ce sujet?

Selon le Tribunal fédéral, il faut alors se reporter à la norme SIA 118, qui renvoie aux prix usuels du marché. Le montant à payer pour la nouvelle commande ne sera donc pas celui du travail supplémentaire effectif, mais celui usuellement pratiqué dans la branche au moment de la commande supplémentaire. L'entrepreneur n'a donc pas à apporter la preuve détaillée de son travail effectif pour pouvoir prétendre au paiement.

Arrêt 4A_125/2017

BILLETS D'AVION TOMBÉS DU CIEL

Plus grande compagnie aérienne low cost d'Europe, Ryanair est connue pour ses coups de pub, comme lorsqu'elle brade des billets à moins de 10 €. Surfant sur cette réputation, des escrocs ont mis au point une arnaque pour récolter les données personnelles de milliers de consommateurs. Ils se font passer pour la compagnie et signalent que, pour fêter ses 33 ans, celle-ci offre deux billets d'avion sur demande, jusqu'à épuisement du stock. L'arnaque arrive souvent par un message WhatsApp envoyé par un proche, et pour cause: pour accéder au formulaire d'obtention des billets, il est demandé aux candidats de transférer au préalable le message à au moins 20 de leurs contacts. *vic*

570 000 PERSONNES EN ÉTAT DE PAUVRETÉ

Le taux de pauvreté en Suisse était estimé, l'an dernier, à quelque 7% et concerne donc environ 570 000 personnes. Mais ce chiffre ferait plus que doubler (15,9% ou 1,3 million de personnes) sans ce qu'on appelle les transferts sociaux (allocations familiales, rentes d'invalidité, réductions de la prime d'assurance-maladie, aide sociale ou indemnités journalières de l'assurance chômage, etc.). Malheureusement, sans surprise, ce sont les personnes seules, âgées et monoparentales qui sont les plus touchées. *cc*



Publicité

Séré maigre, skyr et cher

Pourquoi payer 3,5 fois plus cher un produit presque identique? La question se pose avec la spécialité laitière *Skyr You*, fabriquée et vendue par Migros selon une recette islandaise. Son prix: 1.75 fr. le pot de 170 g (1.03 fr./100 g). La liste des ingrédients est aussi courte que claire: séré maigre. Mais alors, quelle différence avec le séré maigre M-Classic vendu 75 ct. les 250 g., soit 30 ct. les 100 g? Selon Mi-

gros, son *Skyr You* contient aussi des bactéries de yogourt et sa texture, tout comme son goût seraient différents. A la dégustation pourtant, le goût diffère à peine et sa texture n'est pas aussi crémeuse qu'elle le devrait. Reste la mention «Riche en protéines, sans matière grasse» fièrement mise en évidence sur l'emballage. Pas fausse, mais proche aussi des valeurs du séré M-Classic! *mdb / cc*

Vitamine ZzzZzz.

**BEKkestua lit boxspring.
HESSENG matelas. Fermeté moyenne.
160x200 cm.**

1'679.-

IKEA

**Le sommeil te fait du bien.
Tu apprendras pourquoi sur IKEA.ch/sommeil**

Printemps 1

© Inter IKEA Systems B.V. 2018 WIRZ

1?

Le mandat pour cause d'inaptitude

PROTECTION DE L'ADULTE

Lorsqu'une personne devient incapable de décider de son propre sort en raison de maladie ou d'accident, qui décide pour elle? Comment gérer sa vie lorsqu'on ne peut plus le faire soi-même? Ces questions peuvent être réglées grâce au mandat pour cause d'inaptitude.

Sophie-Emilia Steinauer

1. Qu'est-ce que le mandat pour cause d'inaptitude?

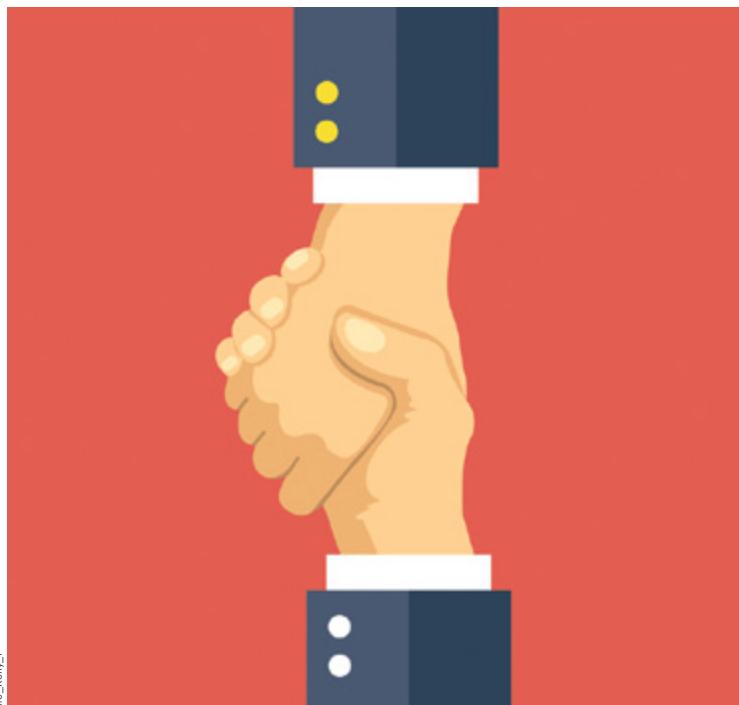
Il s'agit d'un document écrit par une personne (le mandant) qui charge un tiers (le mandataire) de lui fournir une assistance personnelle, de gérer son patrimoine ou de la représenter au cas où elle deviendrait incapable de le faire elle-même en raison de problèmes de santé. Les instructions du mandat peuvent être plus ou moins précises. Ces dispositions prennent effet lorsque leur auteur tombe dans le coma, par exemple, et cessent dès que celui-ci recouvre sa lucidité.

2. Qui peut faire un mandat pour cause d'inaptitude?

Toutes les personnes majeures, capables de discernement, et qui ne sont pas sous curatelle de portée générale, peuvent en rédiger un.

3. Comment faire un mandat pour cause d'inaptitude?

Il peut être présenté sous une forme olographe. C'est-à-dire entièrement écrit à la main par l'auteur et dûment daté et signé. Il peut aussi être préparé sous la forme



d'un acte authentique qui implique un passage devant un notaire.

4. Qui peut être mandataire?

Il peut s'agir d'une personne physique (majeure et capable de discernement) ou morale comme une fiduciaire, par exemple. Mais, s'il faut prendre des décisions sur le plan médical, seule une personne physique peut être nommée.

5. Quelles seront les tâches du mandataire?

Il devra gérer la vie du mandant durant son incapacité et lui fournir une assistance. Les tâches peuvent être très étendues et comprendre des décisions se rapportant à la vie personnelle et à la famille du mandant. S'occuper du courrier, surveiller le personnel de ménage ou informer les proches font notamment partie du champ d'action. Le mandat peut également inclure des décisions sur le plan médical comme le choix des traitements à apporter ou le placement dans un home. Et il englobe parfois la ges-

tion du patrimoine du mandant: paiement des factures, recouvrement des créances, représentation auprès de tiers, etc.

6. Où conserver le document en question?

C'est un choix qui appartient à chacun. Mais il est conseillé de le faire enregistrer à l'état civil (démarche payante). En effet, si le patient tombe en incapacité de discernement, c'est auprès de cette instance que l'Autorité de protection de l'adulte va contrôler s'il existe un mandat pour cause d'inaptitude.

7. La personne désignée peut-elle mettre fin au mandat?

Oui. On parle de résiliation du mandat. Le mandataire peut le faire en tout temps. Il doit alors en informer par écrit l'Autorité de protection de l'adulte, moyennant un délai de deux mois. Il est aussi possible de le résilier avec effet immédiat pour de justes motifs (par exemple, le mandataire tombe gravement malade). Le mandant

incapable de discernement, devra, lui, compter sur l'Autorité de protection de l'adulte, seule habilitée à retirer les pouvoirs du mandataire en cas de besoin.

8. Le mandataire est-il rémunéré?

Lorsque le mandat pour cause d'inaptitude ne contient pas de disposition à ce sujet, c'est l'Autorité de protection de l'adulte qui en détermine la pertinence. Elle doit alors fixer une indemnisation qui soit justifiée par l'ampleur des tâches à accomplir ou si les prestations du mandataire sont habituellement rémunérées. Les frais sont à la charge du mandant.

9. Le mandat peut-il être annulé ou modifié?

Oui, tant que son auteur est encore capable de discernement. Il s'agit d'une révocation du mandat. Il peut l'être dans l'une des formes prévues pour sa constitution (forme olographie ou authentique). Ou il suffit simplement de le détruire physiquement. Des modifications peuvent lui être apportées de la même manière.

10. Que se passe-t-il en l'absence de mandat pour cause d'inaptitude?

En cas de perte de conscience du patient, ce sont alors les proches qui devront décider des soins à apporter au patient, s'il n'y a pas de curateur. Selon la loi, les personnes habilitées à se déterminer seront prises dans l'ordre suivant: le conjoint ou le partenaire enregistré, la personne en ménage commun avec le patient, les descendants, le père et la mère et, en dernier, les frères et les sœurs. Encore faut-il que la personne ainsi désignée fournit une assistance régulière au patient, voire même fasse ménage commun avec elle.

→ Notre brochure à compléter «Ce sont mes volontés», à commander sur bonasavoir.ch/boutique ou pages 16 et 36



SPORTS D'HIVER

Bien que les fabricants prétendent qu'un casque doit être remplacé tous les trois à cinq ans, notre test montre qu'ils restent sûrs nettement plus longtemps.

Darko Cetojevic / vic

Encore exotiques dans les années 1990, les casques de ski sont aujourd'hui portés par près de neuf skieurs sur dix. Bon nombre d'entre eux en ont fait l'acquisition il y a déjà plusieurs années et se demandent à quel moment il est nécessaire d'en racheter un nouveau. Selon la plupart des fabricants, ceux-ci devraient être remplacés après trois à cinq ans, en raison du vieillissement des matériaux. L'exposition au soleil et à l'humidité, ou encore un entretien inadéquat, affaiblirait leur effet protecteur.

18 ANS ET TOUTES SES DENTS

Nous avons voulu vérifier si l'âge des casques a bel et bien un impact sur leur efficacité. Pour cela, nous avons envoyé 19 vieux modèles pour adultes et enfants dans un laboratoire d'analyse spécialisé, en compagnie d'un vingtième article flambant neuf. Treize d'entre eux avaient au minimum 10 ans, certains même davantage. Tous avaient déjà été utilisés plus ou moins intensivement.

L'analyse s'est concentrée sur l'absorption des chocs, le critère crucial pour protéger contre les blessures à la tête. Les experts ont étudié la capacité des casques à supporter les chocs violents, à chaque fois avec deux points d'impact: le premier sur le sommet, pile au centre, car il s'agit de leur point faible; le second trois quarts avant, car il s'agit de la zone la plus souvent touchée lors des accidents (*voir encadré «Les critères du test»*).

EFFET PROTECTEUR TOUJOURS GARANTI

Les principaux enseignements de notre test sont les suivants:

- Dix-sept des dix-neuf «vieux» casques ont passé le test de sécu-

rité sans rencontrer de problème. Le plus ancien en fait partie: il s'agit d'un modèle pour enfant de la marque Uvex, vieux de 18 ans!

- La palme du plus résistant est décrochée par l'*USA Naca* de Scott, produit voici 14 ans.

- Le *X-Static Nine Plus* du fabricant Giro, âgé de 3 ans et beaucoup utilisé, s'en tire mieux que le modèle acheté neuf.

- Le *Nine 9 S2* de Giro, ainsi qu'un casque pour enfants d'Uvex, tous les deux achetés en 2006, sont les deux seuls à manquer de justesse le test du choc sur le sommet.

D'après Uvex, selon ses propres tests, leurs casques tiennent environ huit ans. Mais, comme le fabricant n'a pas la possibilité de gérer le temps qui s'écoule entre la production et la vente du produit, il indique une durée de vie de trois à cinq ans. Pourtant, sur le procès-verbal de notre test, le laboratoire est formel: «Même après plusieurs années et une utilisation intensive, l'effet protecteur garanti des casques de ski ne diminue que de manière minimale.»

Autrement dit, les déclarations des fabricants ne sont pas correctes. La plupart des casques jouent encore bien leur rôle de protection après plusieurs années et n'ont pas besoin d'être remplacés. Il faut toutefois que ceux-ci n'aient pas subi d'accident. Après une chute avec choc à la tête ou un dommage aux lanières, il faut jouer la prudence et en acquérir un autre.

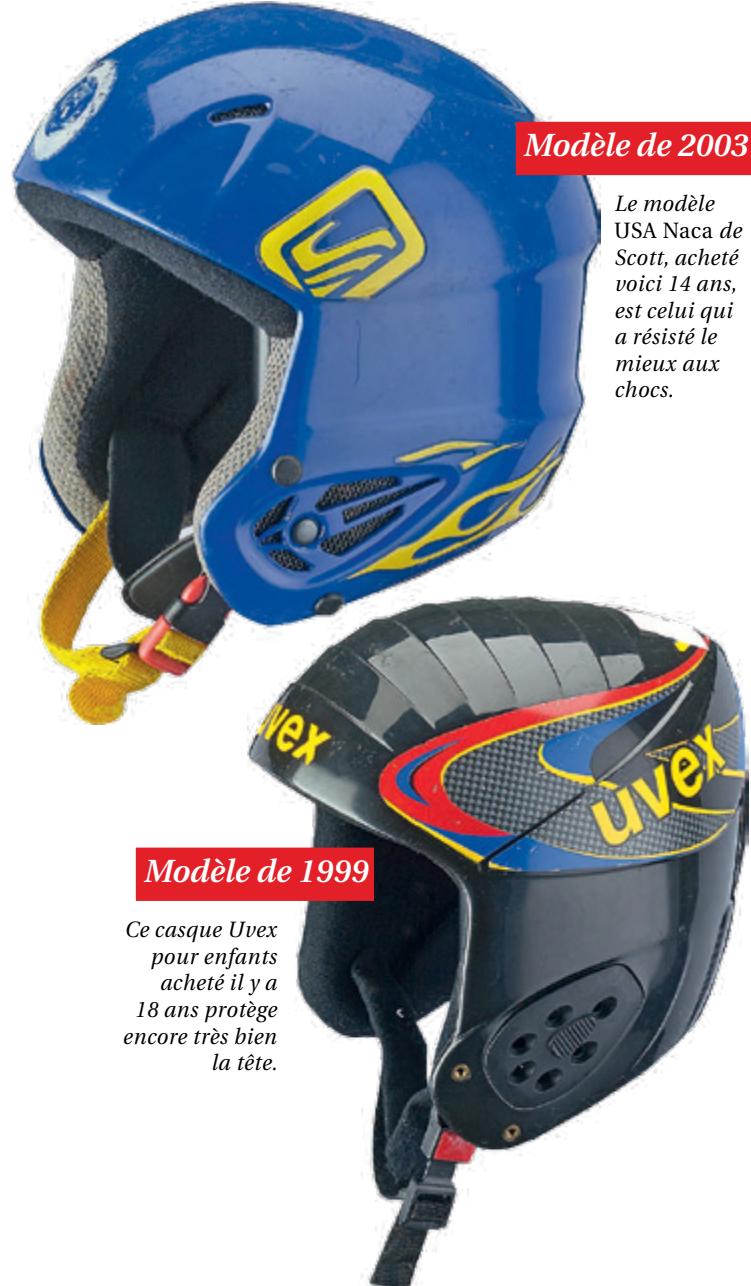
DIX CASQUES RECOMMANDÉS

Les modèles suivants ont obtenu des résultats «très bon» ou «bon» lors de deux tests réalisés la saison dernière, par *Bon à Savoir*, d'un côté, et par nos confrères du magazine *Stiftung Warentest* de l'autre. Ils sont classés par ordre alphabétique. Pour chacun d'entre eux, nous avons indiqué le prix le moins cher observé sur internet en janvier 2017, frais de port inclus. Attention: il s'agit souvent d'un prix soldé, pour lequel toutes les tailles et couleurs ne sont pas toujours disponibles.

- **Alpina Grap 2.0 LE**
→ 109 fr. sur campz.ch
- **Atomic Savor LF**
→ 76.35 fr. sur blue-tomato.com
- **Giro Nine MiPs**
→ 103.90 fr. sur sportscheck.ch
- **Head Varius 2017**
→ 82.95 fr. sur brack.ch
- **K2 Phase Pro**
→ 58.10 fr. sur blue-tomato.com
- **Ktec Quantum**
→ 119 fr. chez Athleticum
- **Marker Consort 2.0**
→ 94 fr. sur blue-tomato.com
- **Poc Fornix**
→ 119 fr. sur galaxus.ch
- **Scott Symbol 2 Plus (MIPS)**
→ 150.30 fr. sur keller-sports.ch
- **Uvex Plus 2016/2017**
→ 69 fr. sur sportsonline.ch

MÊME CHOSE À VÉLO

Toujours selon les fabricants, les casques de vélo doivent, eux aussi, être remplacés tous les cinq ans. Mais de nouveau, cette affirmation est à prendre avec des pincettes: notre analyse en laboratoire publiée dans le numéro de juillet 2017 (*lire «Les vieux casques restent sûrs» sur [bonasavoir.ch](#)*) montre, là encore, que la protection qu'ils procurent ne diminue pas après cinq ans: tous les modèles testés (soit 16 sur 16), âgés de six à vingt et un ans, ont passé l'examen de sécurité avec succès et protègent aussi bien que les quatre modèles neufs testés en même temps!



Le modèle USA Naca de Scott, acheté voici 14 ans, est celui qui a résisté le mieux aux chocs.

En détail

Les critères du test

Nous avons envoyé 19 casques pour adultes et pour enfants régulièrement utilisés dans un laboratoire d'analyse spécialisé. Le plus ancien date de 1999. A titre de comparaison, un modèle neuf a été joint à notre panel de test.

Le laboratoire a analysé la capacité d'absorption des chocs, en conformité avec la norme DIN EN 1077. Tous les casques vendus en Europe doivent être conformes à cette norme pour pouvoir être commercialisés.

Les spécialistes ont monté chaque casque sur une tête d'essai et l'ont projetée à la vitesse de 20 km/h contre une base métallique plate. Attention: cette vitesse correspond à la norme de solidité actuellement en vigueur, mais est

inférieure à celle relevée sur la plupart des skieurs lorsque des mesures de la vitesse sur piste sont effectuées (*pour plus de détails à ce sujet, consultez notre article de janvier 2017 «Une protection qui reste relative» sur [bonasavoir.ch](#)*).

Des capteurs mesuraient l'amortissement procuré par les casques. Ceux qui atteignent ou dépassent la valeur de décélération de 250 g ne remplissent pas la norme européenne et échouent au test. Dans notre échantillon de vingt casques, c'est le cas de deux d'entre eux, avec une valeur de décélération de 250 g et 254 g. L'*Ironball* de Salomon acheté voici 13 ans se classe 17^e et dernier des modèles homologués, avec 243 g.



PILES AAA

Les batteries les moins chères coûtent huit fois moins que le haut de gamme. Mais elles se déchargent si on ne s'en sert pas.

Andreas Schildknecht / chr

Pour la télécommande, inutile d'acheter des piles de luxe: les plus avantageuses suffiront amplement aux zappeurs les plus endurants. Notre premier test à ce sujet, réalisé en 1997, arrivait du reste à la même conclusion!

Nous avons confié dix-sept piles AAA de 1,5 volt à l'Institut pour l'électronique de l'EPFZ. Ce modèle est fréquemment utilisé dans les petits appareils, tels que horloges de cuisine, réveils de voyage ou télécommandes. L'expert Rolf Zinniker a comparé leurs performances respectives en simulant des niveaux de sollicitation plus ou moins élevés. La consommation d'énergie varie en effet selon les usages (*lire encadré*).

Pour l'acheteur, le prix des emballages est un critère de poids, car il varie d'un à huit selon les fabricants. Les différences de qua-

BillionPhotos.com -

Zapper sur la durée sans se ruiner



Nos tests et comparatifs partout et en tout temps: **téléchargez l'application**
«Les tests de Bon à Savoir»

- De 5.5 à 6.0 pts = Très bon
- De 4.8 à 5.4 pts = Bon
- De 4.0 à 4.7 pts = Satisfaisant
- De 2.5 à 3.9 pts = Peu satisfaisant
- Moins de 2.5 pts = Insatisfaisant



MARQUE	VARTA	ENERGIZER	COOP QUALITÉ & PRIX	ACTIV ENERGY	OKAY	GO/ON	VARTA
Désignation	High Energy	Eco Advanced	Alkaline Batterie LR3 / AAA	Micro AAA LR03	Xinergy	—	Max Tech
Acheté chez	Interdiscount [3, 4, 5, 6]	Manor [6, 7, 8, 9]	Coop	Aldi	Landi	Jumbo	Interdiscount [3, 10]
Prix payé	7.50 fr.	15.90 fr.	4.95 fr.	3.97 fr.	2.90 fr.	2.95 fr.	8.95 fr.
Contenu	4	8	4	8	12	10	4
Prix par pièce	1.88 fr.	1.99 fr.	1.24 fr.	0.50 fr.	0.24 fr.	0.30 fr.	2.24 fr.
1. Décharge sous tension 75% ⁽¹⁾	5.6	5.3	5.6	5.4	5.0	5.0	5.2
→ Consommation faible	5.3	5.6	5.3	5.4	5.1	5.1	5.2
→ Consommation moyenne	5.9	4.7	6.0	5.6	4.9	4.6	5.4
→ Consommation élevée	5.9	5.5	5.7	5.1	4.9	5.5	4.8
2. Décharge au repos 25% ⁽¹⁾	5.1	5.9	4.5	4.4	5.3	5.1	4.3
NOTE FINALE ET APPRÉCIATION	5.5	5.5	5.3	5.2	5.1	5.0	5.0

Si la note est identique, classement selon le prix.

(1) Pondération pour l'appréciation finale.

(2) Pondération interne au critère.

Egalement disponible chez: ⁽³⁾ Coop; ⁽⁴⁾ Fust;

lité sont, en revanche, nettement moins marquées.

Sur le podium, on trouve certes les deux modèles les plus coûteux à l'unité, à savoir les batteries Varta High Energy (1.88 fr.) et Energizer Eco Advanced (1.99 fr.), mais elles sont talonnées par les marques «maison» des grands distributeurs. Nettement moins chères, ces dernières font toutes un score très honorable. La pile Activ Energy d'Aldi fait ainsi presque aussi bien que les lauréates pour 50 ct. seulement. Quant à la Okay de Landi, elle décroche la note 5.1, alors qu'elle ne coûte que 25 ct.

Il peut néanmoins valoir la peine d'opter pour des piles haut de gamme dans des objets gourmands en énergie, tels que les appareils photo numériques ou certains jouets. La Varta cartonne dans ce genre d'application, mais elle est talonnée par l'Aerocell de Lidl qui coûte près de quatre fois moins cher.

L'expert a aussi mesuré la vitesse à laquelle les piles se déchargent quand elles ne sont pas utilisées. Les plus avantageuses ont montré ici quelques faiblesses. Les modèles vendus par Aldi, Lidl, Ikea et Obi perdent ainsi entre 6% et 10% de leur charge par an. L'Energizer Eco Advanced, de son côté, n'en a consommé que 2,8%

pendant le même laps de temps: c'est le meilleur score de notre sélection à cet égard.

Nous avons soumis ces résultats aux distributeurs. Obi estime que le rapport qualité-prix du modèle CMI est correct. De son côté, Ikea a transmis nos conclusions à son département chargé de la qualité en Suède. Déçu par le score de la Max+, Energizer va plancher sur ce résultat pour améliorer encore son produit.

UNE DEUXIÈME VIE

Quand des appareils gourmands en énergie, tels que pèse-personne, souris d'ordinateurs ou radios DAB+ affichent que les piles sont en bout de course, ce n'est pas forcément le cas. En effet, selon les experts, la moitié d'entre elles peuvent encore servir dans des objets moins voraces, comme des pendules de cuisine ou des télécommandes. Il vaut donc la peine d'acheter un petit appareil de mesure qui indiquera le niveau de charge encore disponible.

Inutile, par ailleurs, d'acheter les piles par dizaines, même s'il y a une action, car elles se déchargent même au repos. On regardera en outre la date de péremption et celle de production. Mais attention: cette dernière information ne figure que sur les modèles Varta et Ikea.

LE BON CHOIX

Les piles alcalines conviennent à tous les appareils. Nettement plus chères, celles au lithium se déchargent moins vite au repos et elles fonctionnent très bien même dans des températures extrêmes entre -40°C et +60°C. Quant aux modèles rechargeables, l'expert Rolf Zinniker conseille de n'y avoir recours que quand il faut remettre une nouvelle pile tous les deux à trois mois. Elles n'ont donc pas leur place dans une télécommande, où elles sont peu sollicitées.

Dans la mesure du possible, on préférera toutefois les ustensiles et les jouets sans pile, car l'énergie fournie par ces dernières coûte 300 fois plus cher que celle qui sort de la prise. Toutes les batteries, même les plus petites, doivent enfin être impérativement recyclées, car ce sont des déchets spéciaux polluants.

 **GUIDE D'ACHAT**
A retrouver sur bonasavoir.ch

En détail

Les critères du test

1. Décharge sous tension

Expert à l'Institut pour l'électronique de l'EPFZ, Rolf Zinniker a placé les piles dans un appareil de mesure pour consigner leurs performances. Elles ont été soumises à des tensions variables pour simuler la sollicitation d'appareils plus ou moins gourmands en énergie.

2. Décharge au repos

L'expert a ensuite mesuré la vitesse à laquelle les batteries se déchargent dans un four chauffé à 42°C. Cette température élevée accélère le processus, si bien qu'on a pu mesurer la perte de performances sur une durée équivalant à un an et demi.

On a enfin testé, toujours à 42°C, le degré d'autonomie de batteries déchargées. Chaque mesure a été répétée sur quatre piles pour chaque modèle.



AEROCELL	PRIX GARANTIE	DURABASE	M-POWER	DURACELL	ENERGIZER	ALKALISK	SONY	DURACELL	CMI
Aerocell Super Alkaline	—	—	M-Power Alkaline AAA/LR03	Plus Power AAA	Batterie Max+ Powerseal	—	—	Simply AAA	—
Lidl	Coop	Migros	Migros	Migros (3, 5, 6, 8)	Migros (6, 7, 8, 9)	Ikea	Denner (6)	Coop	Obi
3.97 fr.	5 fr.	9.95 fr.	4.95 fr.	13.90 fr.	13.90 fr.	2.95 fr.	2.95 fr.	14.95 fr.	2 fr.
8	10	12	4	8	8	10	4	10	4
0.50 fr.	0.50 fr.	0.83 fr.	1.24 fr.	1.74 fr.	1.74 fr.	0.30 fr.	0.74 fr.	1.50 fr.	0.50 fr.
5.6	4.6	4.6	4.8	5.0	4.6	4.9	4.1	4.0	4.1
5.2	4.6	4.8	5.1	5.3	4.9	5.0	4.6	4.7	4.5
6.0	4.3	5.1	3.7	4.7	4.3	4.9	4.1	3.6	4.0
5.8	5.0	3.2	5.7	4.7	4.1	4.5	2.8	2.9	3.3
2.9	5.6	5.4	4.4	3.2	4.2	2.9	5.1	4.2	3.8
4.9	4.9	4.8	4.7	4.6	4.5	4.4	4.4	4.1	4.0

Dominique Schatz

Les liaisons (juridiquement) dangereuses

SITES DE RENCONTRE Au même titre que les agences matrimoniales, c'est un domaine où la rupture de contrat est souvent complexe. *Kim Vallon*

A la Saint-Valentin, il n'y a pas que les coeurs qui battent la chamade. Les clics aussi, car modernité oblige, chercher l'âme sœur se fait aussi sur internet. Si les plateformes spécialisées dans l'amour 2.0 se sont multipliées et diversifiées, le principe de base reste le même: un contrat, avec des droits, des obligations et, surtout, des conditions générales. Et un constat général: ce n'est pas parce qu'une relation n'est «que» contractuelle qu'elle est plus facile à terminer.

«Il y a quelques mois, je me suis inscrit sur un site de rencontre qui semblait sérieux. Hélas, la majorité des profils étaient faux! J'ai alors bloqué le paiement effectué par carte de crédit et dénoncé mon inscription par écrit. L'affaire me semblait résolue jusqu'à ce qu'une société de recouvrement me réclame le paiement de l'abonnement, plus les frais, soit plus de 500 fr. Je voudrais porter plainte.»

Cela ne servirait à rien, car il ne s'agit pas d'un délit pénal, mais d'un problème de responsabilité contractuelle. En vous inscrivant sur ce site, vous avez conclu un contrat pour recevoir une prestation. Motif de la rupture: le site ne respecte pas sa part du «deal» en vous proposant de vrais profils. Raison pour laquelle vous avez bloqué votre prestation, le paiement de l'abonnement.

La première chose à faire est de consulter les conditions générales (CG) du site à propos des conditions d'annulation ou de désinscription. Elles sont parfois très précises et listent les motifs ou les objections admises contre le prélèvement des coûts d'abonnement. Si votre résiliation est conforme aux CG du site, vous pouvez alors contester ses préten-



tions au motif que vous avez valablement fait opposition au prélèvement bancaire.

Si rien n'a été prévu contractuellement, la contestation reste possible au sens des articles 97 et suivants du Code des obligations sur l'inexécution d'un contrat. Il n'est cependant pas impossible que vous vous heurtiez à un problème de preuve. En effet, si la plateforme conteste, vous devrez démontrer en quoi elle n'a pas respecté ses engagements.

«Pas très à l'aise avec internet, j'ai préféré passer par une agence matrimoniale classique. Or, le formulaire que j'ai rempli prévoyait au moins dix rencontres avec des personnes correspondant à mes critères. Non seulement, il n'y en a eu que cinq, mais, en plus, les candidats n'avaient rien à voir avec ce que je voulais. Puis-je récupérer mon argent?»

Si vous n'êtes pas satisfaite des prestations de l'agence, il faut

commencer par résilier le contrat que vous avez conclu. Car, en remplissant ce formulaire, vous vous êtes valablement engagée contractuellement.

Quant à savoir si vous pouvez récupérer tout ou partie de vos frais d'inscription, c'est un autre problème. Il faudrait que vous puissiez démontrer une mauvaise exécution du mandat par l'agence pour exiger un dédommagement, en invoquant notamment le manque de sérieux dans la gestion des rencontres, l'inadéquation des profils ou encore l'absence de prestations concrètes.

Là encore, des preuves pas forcément faciles à apporter, hormis peut-être le nombre de profils présentés. Ne vous attendez ainsi pas à «récupérer votre mise» aussi facilement...

«J'ai reçu un message d'une femme que je ne connais pas qui voulait discuter avec moi, depuis un site de rencontre. Bien évidemment, le service était tarifé. Ne connaissant

pas cette plateforme, je l'ai contactée et elle m'a dit que c'est un ami qui m'aurait inscrite. Comment me sortir de ce pétrin?»

A l'évidence, vous avez été victime d'une usurpation d'identité virtuelle.

A priori, le seul moyen pour faire disparaître ce profil créé à votre nom est de contacter directement le site en lui expliquant la situation et en exigeant qu'il supprime votre compte.

Nous admettons toutefois que cette démarche n'a que peu de chance d'aboutir et que, en plus, cela risque de «relancer» un nouveau profil à votre nom. Mieux vaut donc ne plus contacter ce site.

Parallèlement, vous pouvez toujours signaler ce comportement au Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur internet (Scoci) au moyen du formulaire que vous trouverez sur fedpol.admin.ch → criminalité → cybercriminalité → formulaire d'annonce.

LU pour vous**Ma maison dans l'Hexagone**

Quelles sont les démarches à entreprendre avant d'acheter un bien immobilier en France, quelles sont les garanties dues par le vendeur? Ce dernier doit fournir des diagnostics techniques sur la présence éventuelle d'amiante, de plomb, de termites ou de la mérule dans le bâtiment. Sans oublier une étiquette énergétique. Quant à l'acheteur, il devra s'acquitter des impôts (taxes foncière et d'habitation). Et, clin d'œil à l'actualité suisse, il n'échappera pas à la contribution annuelle à l'audiovisuel public (137 €).

L'ouvrage évoque aussi les impôts qui frappent la succession et la donation. Très concret, il s'inspire des questions posées au quotidien dans les études. L'auteur, le notaire Anthony Birraux, est établi depuis



cinq ans en Haute-Savoie, à quelques kilomètres de la frontière suisse.
Anthony Birraux, «Guide notarial pour l'immobilier en France: acheter, détenir, transmettre», Editions Favre, 2018

Un livre sur quatre au pilon

Quand on se plonge dans un livre, on n'a pas vraiment envie de savoir ce qui se passe en amont: d'où vient le bois qui a servi à le fabriquer? Quelles conséquences sur l'environnement? Comment est-il imprimé et stocké? Vaut-il mieux le dévorer sur une liseuse? L'étude publiée par Basic (Bureau d'analyses sociétales pour une information citoyenne) décortique la filière du livre. Ce marché n'échappe pas à la mondialisation et l'impact de la production de pâte à papier se rapproche de celui, tellement décrié, de l'huile de palme. Pour limiter les coûts, on imprime trop: le quart des nouveautés finit ainsi au pilon sans avoir été distribué!

Quant à la liseuse électronique, son bilan n'est pas rose non plus. Il faut lire 128 ouvrages au moins sur ce support pour justifier l'exploitation des métaux et des minéraux qui le composent. Les auteurs plaignent pour l'utilisation de papier recyclé, pour des encres végétales et des livres plus légers. *chr*

Basic, «Un livre français: évolutions et impacts de l'édition française. Analyse de la filière de production du papier et du livre en France», 2017

A télécharger gratuitement sur lebasic.com ➔ Publications

CASQUES À RÉDUCTION DE BRUIT

Si le brouhaha urbain ou le vacarme du chantier voisin vous est insupportable, il est peut-être temps de vous intéresser aux casques à réduction de bruit. Leur fonctionnement? Les bruits extérieurs, captés par un microphone, sont traités pour être émis dans un signal opposé qui les annule complètement. Nos confrères allemands de *Stiftung Warentest* ont testé quatorze modèles sans fil, dont neuf casques circum-auriculaires (les plus recouvrants), trois supra-auriculaires et deux intra-auriculaires. Dans la première catégorie (voir *Top 3 ci-contre*), c'est le Bose *Quietcomfort 35* qui a mis tout le monde d'accord grâce, entre autres, à son excellente réduction de bruit, son bon rendu sonore, son confort et sa bonne autonomie. Le Samsung *Level On Pro* s'est imposé, parmi les supra-auriculaires, et le Bose *Quietcontrol 30* chez les intra-auriculaires.

Stiftung Warentest (1/18), test.de

**Top 3**

- 1. Bose Quietcomfort 35**
349 fr.
- 2. Sony MDR-1000X (42 mm)**,
322 fr.
- 3. B&O Beoplay H9,**
459 fr.

CHAISES ENFANTS

On a tous envie que bébé soit bien assis autour de la table familiale. Si la sécurité des chaises hautes est un aspect primordial, leur robustesse, leur facilité d'utilisation et leur polyvalence pèsent aussi dans la balance. A ce jeu-là, la Chicco *Progres 5* est sortie gagnante des quinze modèles examinés par le magazine belge *Test-Achats*. Elle est suivie de près par la Peg Pérego *Siesta* et une autre Chicco, la *Polly 2 Start*. Ces trois modèles ont, en outre, l'avantage d'être utilisables dès la naissance grâce à leur mécanisme de basculement qui les transforme en nacelle. Mais leur prix n'en reste pas moins élevé. Pour une utilisation sporadique ou les petits budgets, l'Ikea *Antilop* (19.95 fr.) fait très bien son job. Mais c'est une chaise basique qui n'est pas faite pour grandir avec l'enfant (non évolutive).

Test-Achats, (1/18), test-achats.be

**Top 3**

- 1. Chicco Progres 5,**
185 fr.
- 2. Peg Pérego *Siesta*,**
188 fr.
- 3. Chicco *Polly 2 Start*,**
134 fr.

PONCEUSES MULTIFONCTIONS

Hormis pour quelques inconditionnels, le ponçage à la main avec ou sans cale n'est pas toujours une sinécure. Pour venir à bout de petites surfaces planes, anguleuses ou arrondies, les ponceuses multifonctions facilitent grandement la tâche. Légères et maniables, elles sont faciles à utiliser et peu chères à l'achat. Nos confrères allemands du magazine *Öko-Test* ont testé huit modèles populaires en examinant leur efficacité, leur conception, leur maniement et les substances problématiques de leur matériau. La Black & Decker *KA2000* et la Metabo *FMS 200 Intec* sont les deux seules machines à avoir obtenu la mention globale «bon» grâce à de très bons résultats au test pratique. Légèrement en retrait sur ce point, la Bosch *PSM 100* monte sur la troisième marche du podium.

Öko-Test (1/18), oekotest.de

**Top 3**

- 1. Black & Decker KA2000,**
51 fr.
- 2. Metabo FMS 200 Intec,**
135 fr.
- 3. Bosch PSM 100 A,**
63 fr.

PORTABLES BASIQUES

Tout le monde n'a pas envie – ou besoin – d'avoir un smartphone sophistiqué en poche. Une frange de la population n'utilise son téléphone portable que pour ses fonctions de base: appeler et envoyer des messages. Nos confrères britanniques de *Which?* ont mis à l'épreuve quinze modèles en les séparant en deux catégories: les basiques et les téléphones simples d'utilisation. Parmi ces derniers, c'est la marque Doro qui truste les trois premières places du classement avec, en tête, son *Liberto 825* (252 fr.) qui se présente comme un smartphone simplifié. Dans la catégorie des appareils basiques, c'est également un Doro qui l'emporte (voir *Top 3 ci-contre*) grâce notamment à sa simplicité d'utilisation, son autonomie et la qualité de sa réception. Il devance les Nokia *3310* et *150*.

yng Which? (1/18), which.co.uk

**Top 3**

- 1. Doro 5030,** 48 fr.
- 2. Nokia 3310,** 65 fr.
- 3. Nokia 150,** 39 fr.

MEILLEURS PRIX
trouvés en ligne ou
dans les commerces.

NOS GUIDES

SIMPLES
CLAIRS
PRATIQUES

Inclu rabais de 5 fr. par guide pour nos abonnés

JE COMMANDE: 021 310 01 37 | info@bonasavoir.ch | www.bonasavoir.ch/boutique

Comment déclarer ses impôts 32.50 fr.

<input type="checkbox"/> Le guide des successions	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> La famille et ses droits	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Toutes vos assurances	37.50 fr.
<input type="checkbox"/> Vite dit... Pas toujours prouvé!	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Conso - boulot - bobos	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Le couple devant la loi	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Je deviens propriétaire	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Le guide de la PPE et du voisinage	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Le guide pratique du locataire	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Les trois piliers	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Préparez votre retraite	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Vos droits au travail	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Au secours, j'ai des dettes!	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> L'automobiliste face à la loi	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Poisons quotidiens	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Gardez la ligne!	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Le vin pratique	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Aie, mon dos!	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> 1, 2, 3, bougez!	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> Bonne nuit!	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> 90 lettres types, vol. I	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> 90 lettres types, vol. II	32.50 fr.
<input type="checkbox"/> 90 lettres types, vol. III	32.50 fr.

TVA + frais d'envoi inclus, sous réserve de modification.

Je ne suis pas abonné(e) à *Bon à Savoir*,
chaque guide me coûtera 5 fr. de plus.

Exemplaire(s) de la brochure
«Ce sont mes volontés» 15 fr. (pas de rabais)



Edition
2018
actualisée
(152 pages)

Mon adresse

Nom _____

Prénom _____

Rue/N° _____

Code postal/Ville _____

N° d'abonné (si existant) _____

N° de téléphone _____

E-mail _____

Date _____

Signature _____

02/18

Coupon à renvoyer à *Bon à Savoir*, Service des commandes
Rasude 2 – Case postale 240 – 1001 Lausanne
Par fax: 021 310 01 39

ABONNEMENT à Bon à Savoir

Je m'abonne pour:

- 1 an (11 parutions): 39.50 fr.
- 2 ans (22 parutions): 74.00 fr.

JE M'ABONNE

021 310 01 37 | abo@bonasavoir.ch | www.bonasavoir.ch/abonnements



La pâtée à un prix moins salé

A propos de notre article «15 aliments pour chat: désastre dans les gamelles!» (1/18)

Votre test était très intéressant et je vous en remercie. Tous les produits sont classés dans un mouchoir de poche, mais les prix, eux, ne le sont pas! Celui qui sort un peu du lot est le Royal Canin *Instinctive*. Mais, vu son prix au kilo, cela fait cher pour une qualité qui n'est pas forcément au top pour nos minets! Il y a de quoi se poser quelques questions, tant pour la santé de nos chats que pour celle de notre portemonnaie. Sur le site zooplus.ch, ce produit est environ deux fois moins cher que le prix que vous avez indiqué. Et, à partir de 59 fr. d'achat, les frais de port sont offerts.

Eliette Zingre Germond

Il est effectivement possible de trouver cet aliment nettement moins cher que dans le magasin où nous l'avons acheté pour le test, ce que plusieurs lecteurs nous ont également signalé.

La rédaction

Précision

A propos de notre article «Son véhicule perd 50% de sa valeur en moins de deux ans» (1/18)

Pour l'assurance casco Auto-TCS et celle de La Bâloise, il convient d'ajouter 20% de la valeur vénale du prix catalogue et non 20% de la valeur vénale au moment du sinistre. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de cette imprécision qui a d'ores et déjà été corrigée sur notre tableau comparatif disponible sur [bonasavoir.ch](#).

La rédaction

La faute à pas de chance

A propos de notre article online «Trop de neige, pas de salaire» sur [bonasavoir.ch](#).

Dans votre sujet concernant l'absence du travail pour cause de conditions d'enneigement extrêmes, vous écrivez notamment: «Contrairement à une maladie ou à un accident, vous n'avez effectivement pas droit à un salaire si des «raisons objectives» vous empêchent de venir travailler.» Plus loin, vous déclarez: «Dans la mesure où tous ces événements sont «indépendants» du travailleur, l'employeur n'a pas à le payer pour les éventuelles absences qu'ils entraînent. Autrement dit, c'est la faute à pas de chance.» Si j'en juge par ce qui précède, la maladie ou l'accident sont des causes dépendantes du travailleur... Autrement dit, ce ne sont ni des raisons objectives ni des événements fortuits, imprévisibles et dommageables (définition de l'accident en terme d'assurance)? J'avoue avoir parfois beaucoup de mal à comprendre certaines lois. Ou peut-être s'agit-il juste de la manière dont certains manient la langue française...

Sébastien Pasche

L'article 324a du Code des obligations, qui traite du droit au salaire en cas d'empêchement de venir travailler, est rédigé comme tel: «Si le travailleur est empêché de travailler sans faute de sa part pour des causes inhérentes à sa personne, telles que maladie, accident, accomplissement d'une obligation légale ou d'une fonction publique, l'employeur lui verse le salaire.» La liste des causes «subjectives» de l'article 324a CO est exhaustive. En dehors de ces cas, il n'y a pas de droit au versement du salaire, que le travailleur ait été empêché de venir travailler par sa faute ou non. Il n'y a donc pas d'analogie avec la notion d'accident du droit des assurances privées.

La rédaction

L'hosto n'est pas le toubib

A propos de notre article «Mon toubib à Zurich» (1/18)

Vous avez écrit que, depuis le 1^{er} janvier 2018, on peut librement choisir son médecin partout en Suisse et être remboursé par l'assurance maladie de base. Il aurait été intéressant d'indiquer si ce progrès majeur, au niveau des remboursements, concernait également les frais hospitaliers. Car, si un brave citoyen valaisan, par exemple, devait être hospitalisé durablement à Zurich, mais être remboursé au tarif de Sion, la note risquerait d'être douloureuse à la sortie de l'hôpital. Qu'en est-il au juste?

Eric Berger

Pour des raisons de place, nous nous sommes concentrés sur ce qui est nouveau: le remboursement des traitements ambulatoires. Pour les séjours hospitaliers, la réponse est nettement plus complexe. Dans votre exemple, elle varie selon le diagnostic et l'établissement hors canton où vous souhaitez vous faire soigner. Mieux vaut donc consulter votre médecin traitant qui vous expliquera le principe de la demande de garantie de paiement. Car, selon les cas, le médecin cantonal peut refuser de rembourser une hospitalisation dans un autre canton.

La rédaction

Nuance pour les résidences à l'étranger

A propos de notre article «Résidences à l'étranger: fini, les cachotteries au fisc!» (1/178)

En séjour chez ma fille, j'ai lu l'article sur la déclaration des résidences à l'étranger. Son contenu est erroné, voire volontairement tendancieux: les biens immobiliers ne sont pas concernés par l'échange automatique d'informations. Voici un extrait de ce que dit l'administration fédérale: «Est-ce que des données relatives à des biens immobiliers sont échangées? L'échange automatique de renseignements ne porte que sur les comptes financiers. Aucune information n'est échangée sur les immeubles sis à l'étranger. Il ne peut toutefois être exclu que, dans le cadre d'une transmission d'un compte financier et d'investigations ultérieures, l'autorité fiscale ne découvre l'existence d'un immeuble sis à l'étranger. Les immeubles sis à l'étranger et leur rendement ne sont pas imposés en Suisse, mais, en revanche, leur valeur et la valeur des rendements sont déterminants pour la fixation du taux d'imposition.»

Nom connu de la rédaction

Nous avons effectivement écrit que «les contribuables helvétiques ayant des relations bancaires et/ou des biens immobiliers outre-frontière seront identifiés». Or, il est vrai que l'échange automatique de renseignements (EAR) ne porte que sur les comptes bancaires. Les informations portant sur un bien immobilier (impôt foncier par exemple) ne sont pas transmises directement.

Mais attention: il est difficile de posséder une maison à l'étranger sans relation bancaire pour gérer les frais courants. Et, si le fisc reçoit les informations (solde, montants des intérêts perçus, éventuels intérêts hypothécaires) sur un compte étranger, il pourra mener des investigations et découvrir, par ce biais, l'existence d'un immeuble sis à l'étranger, met en garde l'Administration fédérale des finances.

Sur le plan légal, et il n'y a ici aucun doute, le contribuable suisse doit déclarer l'ensemble de ses revenus et éléments de fortune, y compris les biens immobiliers. Ceux qui ne profitent pas de l'amnistie en cours en remplissant la déclaration 2017 risquent d'être poursuivis plus tard pour soustraction fiscale avec, à la clé, de lourdes pénalités.

La rédaction



Post-scriptum

Le schwyzerdütsch pour tous!

Weit dir es Seckli? Interloqué, je reste sans voix devant la caissière du Take Away de Migros à la gare de Berne. Neuf ans d'allemand pour buter sur une question simple, savoir s'il faut mettre mon achat dans un cornet en plastique ou non! Même constat lorsqu'un passant m'interpelle dans la rue: je ne compte plus les «Entschuldigung, aber ich verstehe nur Hochdeutsch». La communication ne passe pas.

Pour casser la barrière des langues, une parlementaire bernoise ose une solution radicale: des cours de suisse allemand obligatoires à l'école. Fin janvier, *Le Matin* s'en est ému sur une manchette. Mais, après tout, pourquoi pas? Cette révolution se heurte pourtant à un programme scolaire déjà surchargé. L'introduction précoce de l'anglais a réduit l'enseignement de l'histoire et de la géographie à leur portion congrue; le temps manque pour renforcer l'apprentissage du français, qui fait peiner nombre d'élèves.

«C'est le fait de parler la langue de l'autre qui sauve notre cohésion nationale!», entend-on souvent. Dieu merci, c'est faux, sans quoi la Suisse n'existerait plus depuis longtemps, tant l'enseignement de l'allemand est un échec! D'ailleurs, si son objectif est vraiment la communication avec nos voisins, alors, pourquoi apprendre une langue qu'ils ne parlent qu'avec réticence? Pour dégager de la place dans l'horaire scolaire, remplaçons purement et simplement les cours d'allemand par des leçons de suisse allemand. La langue de Goethe est suffisamment belle pour être laissée en option à ceux qu'elle intéresse.

On objectera qu'il s'agit d'une langue orale dont l'orthographe n'est pas fixée et qui varie d'une région à l'autre. C'est vrai; pourtant, l'encyclopédie Wikipedia est déjà riche de 25 000 articles en langue alémanique! De plus, nul besoin, pour un Zurichois, de passer par le bon allemand pour se faire comprendre à Berne ou à Saint-Gall. Et de toute façon, si l'enjeu est de pouvoir se parler d'un côté à l'autre du röstigraben, n'est-ce pas précisément sur l'apprentissage oral qu'il faut mettre l'accent?

Vincent Cherpillod

Ecrivez-nous

UN ARTICLE VOUS FAIT RÉAGIR?

Votre avis nous intéresse.

→ Bon à Savoir
Courrier des lecteurs
CP 150 – 1001 Lausanne

→ info@bonasavoir.ch

«Bon à Savoir» sur tablettes: nouvelle version!

Nous invitons l'ensemble de nos abonnés à mettre à jour l'application BAS-Magazine sur leur iPad ou leur tablette Android, afin de continuer à nous lire au format e-paper. En effet, après plusieurs années, nous avons procédé à une importante mise à jour

de l'application, en simplifiant l'accès aux fonctionnalités les plus utilisées. Tous les anciens magazines restent disponibles, et la fonction «recherche» parcourt l'ensemble des numéros, qu'ils aient ou non été téléchargés.

Recherche
Indiquez un ou plusieurs mots-clés et sélectionnez l'article que vous souhaitez retrouver.

Bibliothèque
Retrouvez, dans votre bibliothèque, tous les numéros de *Bon à Savoir* depuis mai 2010 ou répertoriés par année.

Principales fonctionnalités

- Recherche
- Sommaire du numéro en cours
- Navigation simplifiée
- Ajout de signets
- Liens enrichis conduisant en un clic vers le site *Bon à Savoir*

Disponible également sur smartphones.

— Prochain numéro N° 3 | Dès le 14 mars 2018 —

WOKS Une seule des seize poêles jugée «très bon»

ENCEINTES MULTIROOM La qualité sonore de onze modèles sous la loupe

— Suivez-nous —



Bon à Savoir

Réagissez,
partagez,
commentez,
envoyez-nous
des messages.

@mag_bonasavoir

Nous savons aussi
gazouiller.

@mag_bonasavoir

La vie et
les coulisses
du magazine
en images.

BAS-Magazine

Votre magazine
conso se fait
nomade et vous
accompagne
partout.

— Contactez-nous —

Secrétariat de la rédaction

① 021 310 01 36
8 h à 17 h
✉ info@bonasavoir.ch
✉ CP 150, 1001 Lausanne

Service abonnements

① 021 310 01 37
✉ abo@bonasavoir.ch
✉ CP 240, 1001 Lausanne



AGROLA

FAITES LE PLEIN!



AdBlue® chez AGROLA

Actuellement, AGROLA possède le seul réseau suisse de stations-service de marque à même d'offrir à la fois du diesel et de l'AdBlue®. Et on trouve aussi des jerricans de 5 et 10 litres d'AdBlue® (avec bec verseur), dans les TopShops AGROLA, pour la route.

Faites le plein avec l'AGROLA energy card dans plus de 400 stations-service.

- cadeau de bienvenue, très pratique
- pas de taxe annuelle et une facture mensuelle détaillée, conforme TVA
- offres attractives dans la brochure AGROLA energy club → plus d'infos sur agrola.ch

Intéressés? Envoyez-nous tout de suite votre demande de carte AGROLA energy card:

Nom:

Prénom:

Adresse:

NPA/Lieu:

E-mail:

Téléphone:

Adressez ce coupon à: AGROLA, energy card, Theaterstrasse 15a, 8401 Winterthur, 058 433 80 81

BS02/18

agrola.ch